

**DOCUMENT DE PROJET****Mauritanie****Intitulé du projet:** Programme Croissance Inclusive**Numéro du projet:****Partenaire de réalisation:** MAEPSP**Date de démarrage:****Date d'achèvement:****Date de réunion du CAP:****Description succincte**

Pour relever les nombreux défis notamment la persistance des inégalités entre les couches sociales, et veiller à ce que les fruits de la croissance économique profitent à tous et à toutes les régions, et accélérer l'atteinte des objectifs de développement durable, la Mauritanie s'est dotée d'un ensemble de stratégies de développement dont notamment une Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) pour la période 2016-2030 ; un Plan national Multisectoriel de Riposte à la COVID 19 ; un Programme Prioritaire Elargi du Président de la République pour relancer l'activité économique suite à la pandémie de la COVID-19.

Dans ce cadre, et en lien avec son Programme de Coopération 2018-2022, le PNUD, en collaboration avec le Gouvernement soutient le Renforcement d'une croissance inclusive et durable, équitablement distribuée, à travers une stratégie qui allie trois composantes :

- **Composante 1 :** Les institutions nationales en charge du pilotage de l'économie ont la capacité de concevoir des stratégies, d'assurer la coordination intersectorielle, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation de politiques publiques sensibles au genre qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus y compris les femmes et les jeunes.
- **Composante 2 :** Une stratégie globale de financement des interventions générant une croissance inclusive, à travers une approche holistique des finances publiques et une approche intégrée de la politique publique en matière de financement privée est élaborée et mise en œuvre pour promouvoir la participation privée aux investissements publics notamment la mise à profit de la Zakat pour financer les ODD.
- **Composante 3 :** Les groupes marginalisés (femmes et jeunes) dans les zones cibles bénéficient de meilleures perspectives d'emploi y compris la création d'emplois par l'entrepreneuriat (transition vers l'auto-emploi) en favorisant l'initiative entrepreneuriale pour l'adapter à la nouvelle donne des potentialités du numérique au profit des TPE, afin de lutter contre le chômage et les discriminations à l'emploi.

Les principaux acteurs impliqués sont le Ministère des affaires économiques et de la promotion des secteurs productifs (MAEPSP), le Ministère des Finances et leurs démembrements y compris l'ONS, l'administration centrale et régionale, les organisations de la société civile, le secteur privé, ainsi que les groupes/associations de jeunes et de femmes. L'ensemble des ministères et institutions ci-dessous cités sont également impliqués :

Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille ; Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme ; Ministère du Développement Rural ; Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ; Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Technique et de la Formation Professionnelle ; Ministère de l'Emploi de la Jeunesse et des Sport ; Agence national de la promotion de l'emploi ; Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et des Technologies de l'information et de la communication ; Ministère de l'Equipement et du Transport ; Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation ; Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime ; Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie ; Délégation Générale à la Solidarité Nationale et de la Lutte contre l'Exclusion -TAAZOUR

La durée du programme deux ans, avec une modalité d'exécution Nationale.

Effet contribuant (PNUAD/DPP, DPR ou DPM) : **Effet 1 et Effet 2 - CPD/Effet**

**1.** La croissance et le développement sont inclusifs et durables, intégrant des capacités productives qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.

Produit(s) indicatif(s) avec marqueur genre<sup>2</sup> :

**Produit 1 :** Les institutions nationales en charge des affaires économiques (MAEPSP) ont la capacité de concevoir des stratégies, d'assurer la coordination intersectorielle, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation de politiques publiques sensibles au genre qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus. **G2**

**Produit 2 :** Une stratégie globale de financement des interventions générant une croissance inclusive, à travers une approche holistique des finances publiques et une approche intégrée de la politique publique en matière de financement privée est élaborée et mise en œuvre pour promouvoir la participation privée aux investissements publics notamment la mise à profit de la Zakat pour financer les ODD; **G2**

**Produit 3 :** Les groupes marginalisés (femmes et jeunes) dans les zones cibles bénéficient de meilleures perspectives d'emploi y compris la création d'emplois par l'entrepreneuriat en favorisant l'initiative entrepreneuriale pour l'adapter à la nouvelle donne des potentialités du numérique au profit des TPE, afin de lutter contre le chômage et les discriminations à l'emploi. **G3**

<b>Total des ressources nécessaires :</b>	<b>USD 17,371,000</b>	
<b>Total des ressources Disponibles :</b>	<b>TRAC du PNUD :</b>	500,000
	<b>Donateur :</b>	1,150,000
	<b>Gouvernement :</b>	200,000
	<b>Apports en nature :</b>	Bureaux
<b>À Mobiliser :</b>	<b>USD 15,521,000</b>	

Approuvé par (signatures) :

Gouvernement	PNUD	Partenaire de réalisation
Nom en capitales :	Nom en capitales :	Nom en capitales :
Date :	Date :	Date :

---

## I. PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

La Mauritanie a un climat désertique aride et est exposée à des phénomènes de sécheresse, aux changements climatiques, à un déficit pluviométrique récurrent et à divers fléaux (les invasions de criquets, etc.) entraînant un déficit chronique de la production agricole (la production nationale à peine 30% des besoins alimentaires en céréales), des perturbations majeures marquées par les inondations, et une dégradation des ressources naturelles.

### Croissance économique

La Mauritanie a enregistré des progrès importants sur le plan socio-économique au cours des deux dernières décennies. En effet le taux moyen annuel de croissance entre 2000-2014 en termes réel a été de 4,9%<sup>1</sup> et il a été supérieur à 5% entre 2012 et 2014 grâce au boom minier. Le taux est passé de 5,7% en 2013 à 6,4% en 2014 grâce, d'une part au regain de dynamisme du secteur de la pêche en 2014 avec un peu plus de 6% du PIB à prix constants, et d'autre part le secteur minier qui a plus que compensé la faible performance de la production pétrolière et manufacturière. Au cours des années plus récentes, après un fléchissement, « la croissance économique a augmenté de 2,1 % en 2018 à 5,9 % en 2019, portée par un rebond du secteur extractif dû à la hausse de la production minière, notamment de l'or et du fer. Parallèlement, la croissance non extractive est restée robuste (à 5 % en 2019) grâce à une forte croissance des secteurs de l'énergie et des télécommunications qui a compensé la décélération du secteur agricole et de la pêche »<sup>2</sup>.

A l'instar de nombreux pays africains, la Mauritanie a ainsi connu des taux de croissance non négligeables mais malheureusement les fruits de la croissance ne sont souvent pas suffisamment partagés. Nonobstant la pandémie de la COVID-19, les perspectives économiques à moyen terme étaient favorables et il était prévu une augmentation de la croissance pour atteindre une moyenne de 6,2 % sur la période 2019-2021. La croissance inclusive se fonde sur ce constat pour élucider que la croissance économique, bien qu'étant non négligeable n'est pas suffisante pour générer une augmentation durable du bien-être, qui suppose un partage équitable des dividendes de la croissance entre individus et groupes sociaux. La croissance économique du pays demeure peu inclusive. Cette insuffisance de « croissance inclusive » pourrait expliquer un certain nombre de défis ci-après exposés.

### Pauvreté et Inégalités sociales

L'IDH 2018 de la Mauritanie se situe à 0,527 positionnant le pays au 161<sup>ème</sup> rang sur 189 pays [RMDH 2018]. L'incidence de la pauvreté du Pays a été évaluée à 31% selon la dernière Enquête Permanente sur les Conditions de Vie (EPCV) 2015 (soit 44,4% en milieu rural et 16,7% en milieu urbain). Cette importante incidence de la pauvreté est marquée par de fortes disparités régionales puisque les régions (Guidimakha, Tagant, Assaba et Brakna) enregistrent des taux largement supérieurs à la moyenne nationale. Elle est de 32,3% chez les hommes et 27,4% chez les femmes.

La répartition de la richesse nationale reste marquée par des inégalités importantes, même si la tendance est à la baisse comme le montre l'évolution de l'indice de Gini qui est passé de 38% en 2000 à 34% en 2014. « La Mauritanie occupe la 139<sup>ème</sup> position sur un total de 163 pays dont l'indice d'inégalité de genre est disponible. Ainsi, elle occupe la 103<sup>ème</sup> position sur un total de 157 pays dans l'Indice de l'Engagement à Réduire les Inégalités (ERI) »<sup>3</sup>. Malgré les progrès réalisés par la Mauritanie en matière de promotion du genre, de nombreuses inégalités persistent notamment dans l'agriculture, l'activité principale des femmes rurales où elles accèdent difficilement à la terre ainsi qu'aux facteurs de production: « environ 56% d'entre elles ont besoin de l'aval d'un tiers pour conduire une opération foncière, 31% sont informées des procédures d'octroi des terres et seules 18,7% sont propriétaires de terres ». Elles sont victimes de l'analphabétisme, du chômage et de l'emploi précaire, de la mortalité maternelle relativement élevée (582 pour 100 000 en 2013), des violences basées sur le genre, du mariage précoce (17,3% mariées avant 15 ans et 10,8% entre 15-18ans), etc. La persistance des inégalités trouve son explication dans : i) l'accès limité des femmes au marché du travail et l'absence des mesures pour faciliter le travail des femmes ; ii) l'insuffisance et l'instabilité des revenus en milieu rural ; iii) la faible intégration des pauvres dans les circuits économiques ; iv) la fragilité du monde rural liée au contexte environnemental et sécuritaire et v) le faible accès des groupes les plus vulnérables aux terres arables et viabilisées, aux formations, aux techniques culturelles modernes et aux intrants.

---

<sup>1</sup> Mauritanie – Document de stratégie pays 2016-2020, Banque Africaine de Développement

<sup>2</sup> Rapport sur la situation économique en Mauritanie, Banque Mondiale, 22 juillet 2020

<sup>3</sup> Analyse de genre pour le gender action plan II, Union Européenne, 2018

### Emploi et chômage des jeunes et des femmes

Il existe une détérioration du marché du travail, aggravée par la ségrégation en termes d'équité d'accès du genre, la marginalisation des jeunes et l'ampleur du secteur informel [Stratégie nationale de l'Emploi, Ministère de l'Emploi/BIT/BAD, 2017]]. Le secteur informel occupe une place centrale dans l'économie mauritanienne et est le principal pourvoyeur d'emploi occupant plus de 63% de la population en emploi dont environ plus de 35,7% sont générés par le secteur informel non agricole. Les branches d'activité prédominantes dans le secteur informel (hors agriculture) sont le commerce (44%), les services (21,9%) et le manufacturier (26,3%). En outre, 20,1% de la population active occupe des emplois précaires (occasionnels, temporaires ou saisonniers).

Selon les données de l'Enquête Nationale de Référence sur l'Emploi et le Secteur Informel (ENRE-SI) de 2017, le taux de chômage se situe à 12,9%. Le taux de chômage féminin est plus élevé que celui des hommes, 19,28% pour les femmes contre 9,92% pour les hommes. Cette situation est due principalement au faible niveau d'accès des femmes à l'éducation et à leur insuffisante qualification. La population en chômage est majoritairement jeune : 34,6% de chômeurs sont âgés de moins de 24 ans.

Le chômage des jeunes et des femmes persiste à cause de : i) l'insuffisance des opportunités d'emploi ; ii) le faible niveau de qualification des demandeurs d'emplois ; iii) l'inadéquation de la formation aux besoins du marché de l'emploi ; iv) la faiblesse des financements pour les porteurs de projets et des programmes d'emplois ; v) l'insuffisance de la prise en compte de l'emploi comme objectif prioritaire dans les stratégies sectorielles ; vi) l'insuffisance d'un cadre incitatif pour la création d'emploi ; vii) l'insuffisante diversification de l'économie ; viii) la faible industrialisation des unités de production ; ix) la non-implication du secteur productif dans le processus de formation ; x) la faiblesse de la qualité de la formation et xi) l'insuffisance des mesures pour combler le déséquilibre en matière d'employabilité des hommes et des femmes ; xii) la faiblesse des économies au niveau régional et local qui s'explique, entre autres, par un faible niveau de productivité, des circuits de commercialisation inadéquats et des industries de transformation et pôles de développement encore à l'état embryonnaire (transfert insuffisant au niveau local des ressources et de la fiscalité).

### Information statistique

Les défis majeurs que le Système statistique national (SSN) devra relever afin de pouvoir accompagner les grands chantiers de développement du pays sont nombreux et concernent notamment : (i) l'amélioration de la qualité de la production statistique (fiabilité, ponctualité, couverture et conditions de diffusion) ; (ii) l'amélioration de l'organisation et de la coordination de la production statistique ; (iii) le développement des capacités d'analyse des données, (iv) le renforcement des capacités matérielles et humaines ainsi que l'amélioration des conditions de travail au sein du SSN ; (v) l'amélioration et la sécurisation du financement des opérations statistiques ; (vi) le renforcement des moyens des services statistiques régionaux ; (vii) la formation, le recrutement et le maintien dans le SSN d'un nombre suffisant de professionnels grâce à la mise en place d'une politique de gestion de ressources humaines qui inclurait un système plus motivant en termes de rémunération et de perspective de carrière.

### Impacts de la Pandémie de la COVID-19 et mesures de réadaptation de l'économie

La dynamique de l'économie nationale a subi les impacts de la pandémie de la COVID19. Selon les prévisions de la Banque Mondiale, à moyen terme, la croissance ralentira en 2020 en raison de l'impact économique de la pandémie mondiale de coronavirus (COVID-19). L'ampleur de l'impact dépendra de la volatilité des prix des produits de base, du rythme de la reprise en Chine et en Europe (principaux partenaires commerciaux de la Mauritanie), de la propagation locale du virus, et des mesures de riposte prises par le gouvernement.

Les pouvoirs publics estiment que le Produit Intérieur Brut (PIB) à prix constants, qui aurait dû progresser de + 6,3% en 2020, se rétractera de 3,2% en 2020. Les pertes nettes de recettes fiscales sont estimées à plus de 25%, au moment où les charges vont augmenter de plus de 12%, suite à la prise en charge des mesures sanitaires liées à la pandémie, l'accompagnement de certains secteurs économiques et le soutien des ménages les plus pauvres.

La pandémie a également affecté durement le commerce puisque la Mauritanie étant un grand exportateur vers la Chine, avec 504,9 millions USD en moyenne sur la période 2015-2018, soit 31 % des exportations totales, son commerce extérieur sera touché par la pandémie. En outre, les deux (2) plus grandes destinations à l'exportation de la Mauritanie concernent l'Italie et l'Espagne qui sont également les plus impactés par la pandémie en termes de nombre de décès. Le déficit de la balance courante devrait s'aggraver, pour passer de

805 millions USD en 2019 à 1285 millions USD en 2020, soit respectivement -10,6% et -17,3% du PIB et auquel s'ajoute le service de la dette qui représente 220 millions USD.

L'analyse du contexte et de ses conséquences ont conduit le Gouvernement à prendre des mesures de réadaptation de l'économie à la situation post Covid19. Pour faire face à cette crise, le Gouvernement a mis en place un *Programme prioritaire élargi du Président de la République Islamique de Mauritanie pour la relance économique (ProPEP)* qui constitue le fer de lance d'une reprise économique suivant une approche durable, inclusive et innovante. Il s'articule autour de six axes stratégiques : (i) Développement d'infrastructures de soutien à la croissance ; (ii) Amélioration de l'offre sociale et soutien à la demande ; (iii) Valorisation du potentiel des secteurs productifs et accélération de l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire ; (iv) Appui au secteur privé (formel et informel) ; (V) Reboisement, Création d'Emplois (vi) Gouvernance et mise en œuvre du programme.

Le ProPEP vient ainsi accompagner et booster la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) qui avait été mise en place pour la période 2016-2030 pour répondre aux nombreux enjeux et challenges auxquels le pays est confronté. La SCAPP s'articule autour de trois leviers stratégiques : (i) la promotion d'une croissance forte, durable et inclusive ; (ii) le développement du capital humain et de l'accès aux services sociaux de base ; et (iii) le renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions.

Les résultats des interventions du Gouvernement et ses partenaires tendant à réduire la pauvreté et les inégalités et le chômage ont été mitigés. Cela s'explique par des capacités limitées en matière d'analyse et de conception de politiques, elle-même engendrée par des facteurs comme : i) l'insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité ; ii) les insuffisances du système d'information statistique ; iii) le manque de capacités de planification, de suivi et d'évaluation au niveau des départements ; et iv) une capacité limitée de mobilisation des ressources financières (publiques et privées) prévues et d'exécution des actions et mesures initialement programmées et (v) une faible intégration de la dimension genre dans les politiques d'emploi.

Le présent Programme Croissance Inclusive (PCI) élaboré en collaboration avec les autorités de la Mauritanie et le PNUD, se propose, dans le Cadre de Partenariat pour le développement durable (CPDD) 2018-2022, de contribuer à la réalisation des priorités nationales définies par la SCAPP 2016-2030, le ProPEP et les autres programmes de développement. Ce programme entend permettre à chaque Mauritanien de participer au processus de croissance, en intervenant dans la prise des décisions, en étant acteur de la croissance et en participant à une mise en commun des avantages qui sont équitablement partagés. La croissance inclusive sous-entend « *de favoriser l'autonomie des citoyens grâce à un taux d'emploi élevé, d'investir dans les compétences, de lutter contre la pauvreté, de moderniser les systèmes de finances publiques et privées pour créer un environnement favorable à cette fin grâce à ses systèmes de gouvernance économique pertinents, de moderniser les marchés du travail et les systèmes de formation pour aider tout un chacun à anticiper et à gérer les changements, et de renforcer la cohésion sociale. Il est également crucial de veiller à ce que les fruits de la croissance économique profitent à toutes les régions de la Mauritanie, afin de renforcer la cohésion territoriale et garantir à tous un accès et des perspectives tout au long de la vie* »<sup>4</sup>.

Le PCI vise ainsi à soutenir la Mauritanie dans la mise en œuvre du levier 1 de la Stratégie de Croissance Accélérée et Prospérité Partagée (SCAPP 2016-2030) relatif à la promotion d'une croissance économique forte, inclusive et durable avec un accent sur la réduction de la pauvreté et des inégalités, la création d'opportunités d'emplois, le renforcement des capacités des institutions en charge du pilotage économique et le développement du secteur privé. Le PCI est aligné sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) et contribue ainsi à la mise en œuvre nationale de l'agenda 2030 des Nations Unies et directement à l'atteinte des cibles de l'ODD 1 (pas de pauvreté), ODD 8 (travail décent et croissance économique) et ODD 10 (inégalités réduites) et indirectement d'autres ODD tels que l'ODD 5.

Le ProPEP intègre toutes les actions ciblées pour la relance économique et ambitionne de créer les conditions favorables à une croissance économique inclusive, innovante et durable. Ce qui constitue le lien avec le PCI. En effet, le ProPEP s'articule autour des six axes suivants : (i) Développement d'infrastructures de soutien à la croissance ; (ii) Amélioration de l'offre sociale et soutien à la demande ; (iii) valorisation du potentiel des secteurs productifs et accélération de l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire ; (iv) Appui au secteur privé (formel et informel) ; (V) Reboisement, Création d'Emplois (vi) Gouvernance et mise en œuvre du programme.

---

<sup>4</sup> Rapport sur le cadre de l'OCDE pour une croissance inclusive  
Encadré 2. Définition de la croissance inclusive dans les travaux d'autres organisations internationales, Page 10  
Adapté par la mission

---

## II. STRATÉGIE

### Vision globale du programme

L'objectif global du programme est d'améliorer les conditions de vie des populations notamment les plus défavorisés (jeunes et femmes) par la réalisation d'une croissance économique inclusive et durable respectueuse de l'environnement, à travers la contribution au renforcement des perspectives en matière d'emploi, d'entrepreneuriats et de moyens d'existence des populations par des interventions visant à la création ou à l'amélioration de leur dotation en ressources, spécialement par le développement de compétences, de connaissances, de l'accès aux services financiers en particulier numériques, d'actifs productifs et de services d'affaires.

La réalisation d'une croissance économique inclusive et durable, dont les retombées profitent à chaque Mauritanien, à commencer par les populations les plus à risque, repose sur « l'instauration de politiques de croissance inclusives à moyen et long terme, combinées avec un investissement simultané dans l'autonomisation des populations les plus à risques, et la gestion durable des ressources et des catastrophes naturelles d'une part ; et d'autre part, la dynamisation d'un dispositif de promotion de la diversification de l'économie, propice à l'encadrement des investissements, et de renforcement de la participation des communautés à la formulation des politiques et programmes publiques ».

Ce postulat consacre le principe qu'au-delà des interventions dans un portefeuille, il faille agir consécutivement sur les axes de la gestion macroéconomique, de la gouvernance institutionnelle, et dans le domaine de l'environnement. Par conséquent, le programme de croissance inclusive entend tisser des passerelles avec les différentes composantes du programme pays du PNUD-Gouvernement 2018-2022 en vue de tirer les synergies et complémentarités nécessaires à la durabilité de ses interventions.

### Stratégie du programme

La stratégie s'adossera sur la création et la redistribution inclusive des ressources impliquant une incidence positive sur la cohésion sociale et la stabilité. Par ailleurs, la production de richesses devra se faire en tenant compte des principes de durabilité environnementale, à travers des emplois verts respectueux de l'environnement.

Aussi, le programme sera exécuté en synergie avec les programmes de promotion de la cohésion sociale et de lutte contre les extrêmes, de citoyenneté responsable, et de protection de l'environnement. En outre, fidèle à la logique d'intervention propre à la reconstruction Post COVID-19, le programme mettra en avant la philosophie de reconstruire en mieux et de manière plus résiliente les systèmes fortement affectés par la pandémie de la COVID-19.

Dans ce cadre, les trois composantes d'intervention du programme seront exécutées à travers une stratégie cohérente et intégrée, mettant en avant les initiatives prioritaires du Gouvernement en matière de relance post COVID-19, et s'appuyant sur les acteurs de proximité. Il tirera profit des techniques numériques (FinTech, services financiers numériques, plateformes numériques, etc.).

En matière de politiques publiques, la coordination de l'aide et le développement de mécanismes endogènes de financements des investissements publics seront au cœur des interventions. Relativement à l'autonomisation, le programme va privilégier le développement de l'entrepreneuriat, le renforcement des chaînes de valeurs, le désenclavement des communautés bénéficiaires particulièrement les femmes et les jeunes.

#### ➤ **Prise en compte de l'aspect genre**

La stratégie du programme assure la prise en compte de la sensibilité genre<sup>5</sup> dans la conception, l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation des stratégies, et des plans d'action en renforçant l'intégration transversale de la dimension genre<sup>6</sup> et l'autonomisation des femmes dans les projets, programmes, stratégies et politiques de développement. Le programme tient compte également du genre avec la création de meilleures perspectives d'emplois pour les femmes, le développement de l'entrepreneuriat des femmes pour lutter contre le chômage et la discrimination à l'emploi.

---

<sup>5</sup> Stratégie genre du PNUD 2018 – 2021

<sup>6</sup> Stratégies Genre 2019 – 2022

La stratégie d'intervention du PCI se fonde sur une lecture croisée des acquis des programmes du cycle précédent (2012-2016), du Cadre de Partenariat pour le Développement Durable (CPDD) 2018-2022 en cours, qui intègre la réalisation des priorités nationales définies par la Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-2030 et son plan d'actions prioritaires pour 2016-2020, le programme de relance post COVID-19, ainsi que les stratégies sectorielles ; la réalisation des priorités régionales du G5 Sahel et de la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel ; la promotion du genre et des Droits Humains et la réalisation des valeurs et principes énoncés par l'Agenda 2030 et les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Le présent Programme croissance inclusive (PCI) s'appuie sur les effets (1 et 2) de la Priorité stratégique I du CPDD 2018-2022 notamment :

- Effet 1 : Les institutions en charge du pilotage économique élaborent et mettent en œuvre des politiques qui contribuent à une croissance inclusive et durable.
- Effet 2 : Les populations ont accès à des moyens d'existence renforcés, des emplois décents, des opportunités économiques accrues et jouissent d'une sécurité alimentaire améliorée.

Le Programme, en prenant appui sur ces deux effets du CPDD, s'inscrit dans la mise en œuvre du CPD du PNUD, à travers son premier effet : « *La croissance et le développement sont inclusifs et durables, intégrant des capacités productives qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus* ». Le Programme vise spécifiquement à atteindre les produits suivants :

- **Produit 1** : Les institutions nationales en charge du pilotage de l'économie ont la capacité de concevoir des stratégies, d'assurer la coordination intersectorielle, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation de politiques publiques (y compris les politiques de financement public et privé) sensibles au genre qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.
- **Produit 2** : Une stratégie globale de financement des interventions générant une croissance inclusive, à travers une approche holistique des finances publiques et une approche intégrée de la politique publique en matière de financement privée est élaborée pour promouvoir la participation privée aux investissements publics notamment la mise à profit de la Zakat pour financer les ODD.
- **Produit 3** : Les groupes marginalisés (femmes et jeunes) dans les zones cibles bénéficient de meilleures perspectives d'emplois y compris la création d'emplois par l'entrepreneuriat (transition vers l'auto-emploi) en favorisant l'initiative entrepreneuriale pour l'adapter à la nouvelle donne des potentialités du numérique au profit des TPE, afin de lutter contre le chômage et les discriminations à l'emploi.

### Cibles principales à atteindre

Le Programme de Croissance inclusive entend conduire vers une croissance inclusive en se fixant un certain nombre de cibles à atteindre en 2022 dont notamment : une cible de 0,3 pour l'indice<sup>7</sup> de Gini dont le niveau de référence actuel est estimé à 0,34 afin de construire une société beaucoup plus égalitaire, une cible de 25% pour le taux global de pauvreté alors qu'il se situe actuellement à 31% soit une baisse de la pauvreté de 6 points, un taux de pauvreté des ménages dirigés par une femme qui devrait baisser de 20,02 % à 15 %, ainsi qu'une augmentation du taux d'emploi pour les femmes qui passera de 40% à 45% soit un gain de 5 points pour 2022 (voir ci-dessous tableau « V. Cadre de Résultats).

### Théorie du changement

- Les conditions de vie des ménages et leur bien-être sont significativement améliorés en raison d'un partage équitable des fruits de la croissance qui se sont accrus grâce à un meilleur pilotage de l'économie et une gestion durable des ressources naturelles, ainsi qu'à la création d'emplois décents, de moyens d'existence renforcés et des opportunités économiques accrues pour les populations défavorisées en particulier les jeunes et les femmes.
- Pour y arriver, le programme contribuera à créer les conditions pour une croissance et un développement inclusif et durable, intégrant des capacités productives créatrices d'emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus<sup>8</sup>.

<sup>7</sup> Les pays les plus égalitaires ont un coefficient de l'ordre de 0,2 (Danemark, Suède, Islande)

<sup>8</sup> CPD 2018-2022, PNUD

- **Qui est concerné en priorité par ces changements et dans quelles zones géographiques ?** : Les changements ciblent en priorité les jeunes, les femmes et les populations marginalisées qui bénéficieront d'une meilleure capacité d'autonomisation en participant à la prise de décisions les concernant, et à l'identification de leurs besoins notamment dans les zones géographiques enregistrant des taux de pauvreté largement supérieurs à la moyenne nationale (Hodh Charghi ; Assaba ; Gorgol ; Guidimagha). L'estimation des effectifs de la population cible dans ces régions selon les Critères de vulnérabilités (notamment l'incidence de pauvreté) est résumée dans le tableau ci-dessous.

Région	Population estimée 2020	Intensité moyenne de pauvreté en %	Population pauvre	Population ayant des difficultés pour se nourrir <sup>9</sup>	Population au chômage 2017 (Normes BIT)
Hodh Charghi	515139	27,30%	140633	328144	11501
Assaba	386693	32,90%	127222	249804	4096
Gorgol	375991	27,60%	103774	321096	4269
Guidimagha	315694	38,30%	120911	233614	3204
Total	1593517		492539	1132657	23070

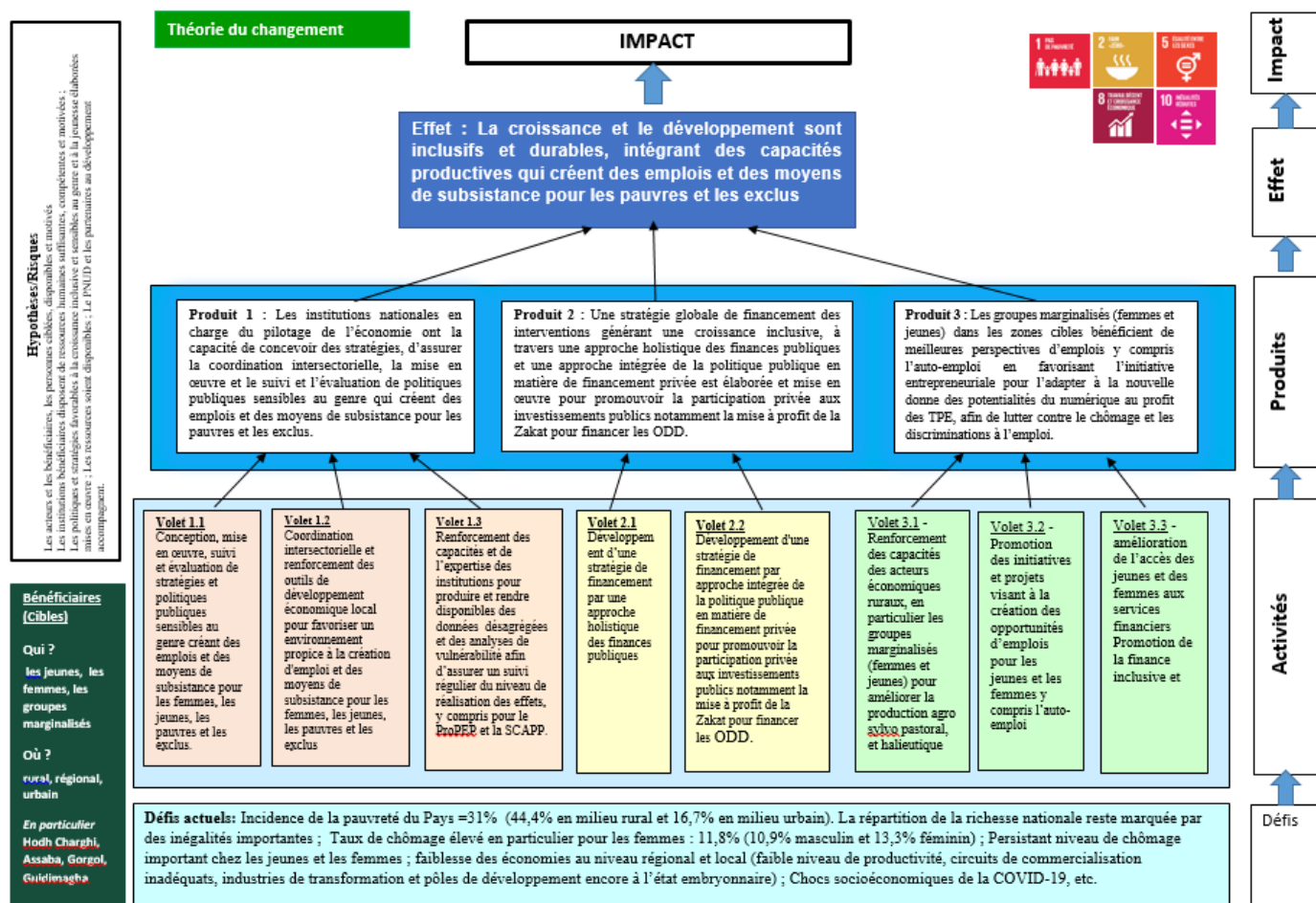
Sources : RGPH 2013, EPCV 2014, ENESI 2017 et calculs des auteurs

- **Quelles stratégies va-t-on déployer pour y arriver ?** : Le programme interviendra sur 3 résultats stratégiques : (i) développer et mettre en œuvre une stratégie globale de financement des interventions générant une croissance inclusive, à travers une approche holistique des finances publiques et une approche intégrée de la politique publique en matière de financement privée pour promouvoir la participation privée aux investissements publics notamment la mise à profit de la Zakat pour financer les ODD ; (ii) renforcer la capacité des institutions nationales en charge du pilotage de l'économie en matière de conception des stratégies, de coordination intersectorielle, de mise en œuvre et de suivi évaluation des politiques publiques sensibles au genre qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus y compris les femmes et les jeunes; (iii) améliorer l'accès des groupes marginalisés (femmes et jeunes) dans les zones cibles à de meilleures perspectives d'emploi y compris l'auto-emploi en favorisant l'initiative entrepreneuriale pour l'adapter à la nouvelle donne des potentialités du numérique au profit des TPE, afin de lutter contre le chômage et les discriminations à l'emploi.
- **Quelles sont les hypothèses, les conditions préalables** à considérer nécessairement pour assurer le changement souhaité ? Il faudrait pour cela, que : (1) la disponibilité des ressources suffisantes pour la mise en œuvre des activités et la réalisation des résultats ; (2) une volonté politique affirmée et une appropriation par l'ensemble des acteurs (3) coordination et concertation des partenaires autour des priorités du programme ;

<sup>9</sup> Rarement, quelquefois, Parfois ou toujours



## Schéma illustratif de la théorie du changement du programme de croissance inclusive



### Stratégie de mise en œuvre.

La stratégie se base sur la mise en œuvre d'un ensemble d'interventions réparties en huit (8) volets pour les trois (3) composantes correspondant à l'atteinte des trois (3) produits comme le montre le schéma ci-dessus illustrant la théorie du changement du programme de croissance inclusive. La première composante comprend trois (3) volets. Il en est de même pour la troisième composante, en revanche, la seconde composante intègre deux (2) volets.

#### ➤ Première composante

En ce qui concerne la première composante, la stratégie se fonde sur le renforcement de la capacité des institutions nationales en charge des affaires économiques (MAEPSP) et des finances en matière de conception des stratégies, de coordination intersectorielle, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de politiques publiques sensibles au genre qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus plus spécifiquement les femmes et les jeunes. A ce niveau le PCI s'appuiera sur trois (3) volets d'interventions :

- **volet 1.1** : Conception, mise en œuvre, suivi et évaluation de stratégies et politiques publiques y compris les politiques de financement public et privé, sensibles au genre créant des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus ;
- **Volet 1.2** : Coordination intersectorielle et renforcement des outils de développement économique local pour favoriser un environnement propice à la création d'emploi et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus notamment les femmes et jeunes.

- **Volet 1.3 :** Renforcement des capacités et de l'expertise des institutions pour produire et rendre disponibles des données désagrégées et des analyses de vulnérabilité afin d'assurer un suivi régulier du niveau de réalisation des effets, y compris pour la SCAPP.

**Volet 1.1 :** les interventions envisagées permettront de renforcer les capacités du Ministère des Affaires Économiques et de la Promotion des Secteurs Productifs (MAEPSP), du Ministère des finances et des départements ministériels en matière de gestion des politiques publiques sensibles au genre qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus notamment les femmes et jeunes. Il s'agit des actions visant :

- La conception de stratégies et l'élaboration des rapports nationaux sur le développement humain (RNDH), des Plans d'action de la SCAPP couvrant la période 2021-2022, l'élaboration des rapports annuels de la mise en œuvre de la SCAPP, la réactualisation et la mise en œuvre de la Stratégie nationale de la lutte contre la corruption ; des stratégies sectorielles ainsi que des plans annuels de performance de la gestion des finances publiques<sup>10</sup>. Les politiques et stratégies élaborées seront sensibles au genre.
- Le Développement des chaînes de valeurs de la pêche et son impact sur la croissance avec les notions de conservation et d'exploitation durable des ressources halieutiques, en mettant en exergue les concepts d'économie circulaire<sup>11</sup> ou plutôt d'économie bleue.
- Des travaux d'études sur notamment, l'Impact de l'investissement public sur la croissance, la dynamique pro-pauvre, sur la nouvelle série des comptes nationaux, l'Étude prospective Mauritanie vision 2063, sur la gestion de l'aide au Développement ; la mise en place des plateformes d'investissement : publics et privés dans la mesure du possible.
- Diverses formations destinées aux structures techniques indiquées en matière de Gestion axée sur les résultats (GAR), des formations sur les méthodologiques de maîtrise des outils, et de suivi et évaluation, sur les techniques de gestion du Modèle d'Équilibre Général Calculable (MEGC), d'économétrie, de comptabilité nationale et estimation du PIB, de suivi de la conjoncture, de la gouvernance, du nouveau concept du budget programme, le contenu de la LOF, et les systèmes d'informations ainsi que des analyses sectorielles et stratégiques, par chaînes de valeur, économie circulaire, économie bleue, ainsi que les méthodes d'engagement du secteur privé.
- Le renforcement des capacités des structures techniques dans la mise en œuvre des politiques et programmes, et ce, avec une approche d'intégration des ODD ; le renforcement des capacités nationales de suivi et évaluation de la SCAPP, des ODD, du ProPEP et des politiques publiques, l'appui à l'élaboration de leurs outils méthodologiques de suivi et évaluation et l'organisation des séminaires méthodologiques de maîtrise de ces outils. Il est important de considérer la révision des processus de planification, de ses indicateurs et statistiques, mais aussi l'alignement sur les résultats du financement et la création d'un environnement favorable à une plus grande responsabilité liant le financement aux résultats, de sorte qu'en fin de compte il contribue à la consolidation du contrat social.

**Volet 1.2 :** Le renforcement des capacités des institutions nationales en charge des affaires économiques en matière de coordination intersectorielle est un élément central d'autant plus qu'il permettra d'apporter un appui important en particulier au niveau régional pour l'élaboration et l'opérationnalisation des stratégies de croissance régionales accélérées et de prospérité partagée (SCRAPP). Cette intervention au niveau régional contribuera à la relance des économies locales et la dynamisation des échanges économiques régionaux à travers des actions d'accompagnement pour les filières productives, ce qui contribuera à la création d'emplois pour les défavorisés au niveau local.

Pour ce faire le PCI table sur la création d'une cellule de coordination intersectorielle et de renforcement des capacités des acteurs de développement économique au niveau régional et local. Cette cellule de coordination basée au niveau central et répondant des Conseils Régionaux de Développement (CRD), sera chargée d'appuyer les Walis et conseils régionaux à l'élaboration et la mise en œuvre des Plans Régionaux de Développement (SCRAPP), des Programmes Triennaux d'Investissement (PTI) et des Plans Annuels

<sup>10</sup> Evaluation de la performance de la gestion des Finances publiques de la Mauritanie selon la méthode PEFA, juin 2020-Principales insuffisances

<sup>11</sup> L'économie circulaire, nouveau modèle économique, fonctionne en boucle, en se passant des déchets et avec pour objectif de produire des biens en services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières et des sources d'énergie non renouvelables. Les notions d'économie verte et d'économie verte font partie de l'économie circulaire.

d'Investissement (PAI) où les priorités des territoires seront inscrites dans ce type de référentiels permettant de mieux rationaliser les ressources financières mobilisées et d'œuvrer à la création des économies locales viables. Elle aura également en charge des interventions de renforcement des capacités des régions (**Walis, conseils régionaux conseils municipaux, OSC/OSP**) dans le processus de planification, de budgétisation et de gestion des équipements collectifs et communautaires et pour une meilleure appropriation des stratégies nationales et sectorielles (SCAPP, ODD, Agenda 2030 et 2063). Toutes ces actions induiront un accroissement des capacités techniques, financières et organisationnelles de l'administration publique, nécessaires pour mettre en œuvre des politiques de développement économique local et favoriseront un environnement propice à la création d'emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus. Un mécanisme de fonds de développement local basé sur la performance permettra de renforcer la capacité d'investissement des collectivités tout en testant un système d'allocation de subventions pour l'offre de services et le renforcement des espaces fiscaux locaux.

**Volet 1.3.** - La gestion de la SCAPP, du ProPEP et des programmes et projets de développement reste confrontée à une insuffisance en matière d'information statistique due en partie aux difficultés que rencontre le Système statistique national (SSN) Mauritanien pour rendre disponible des données statistiques fiables et à temps. Conscient de la situation, une stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS 2016-2020) a été élaborée mais n'a pas reçu l'attention suffisante en matière de financement de sa mise en œuvre. Une seconde stratégie sera disponible en 2021.

Ce volet 1.3 est donc opportun d'autant plus que malgré les efforts engagés pour rendre l'appareil statistique performant, il reste toutefois d'importants défis (*ci-dessus évoqué*) à relever notamment celui du financement qui exige un engagement politique fort pour le développement de la statistique. Il est également essentiel car il n'existe point de décisions rationnelles et efficaces en l'absence d'éléments d'aide à la décision.

Le PCI entend, à travers trois (3) paquets d'interventions, renforcer les capacités et l'expertise des institutions pour leur permettre de produire et de rendre disponibles des données désagrégées et des analyses de vulnérabilité afin d'assurer un suivi régulier du niveau de réalisation des effets, y compris pour la SCAPP et le ProPEP.

1. Production de données statistiques et d'enquêtes ;
2. Analyse et diffusion à temps des résultats ;
3. Renforcement du cadre institutionnel et organisationnel.

Le premier paquet d'interventions porte notamment sur la production des annuaires statistiques avec des statistiques sectorielles désagrégées et de bonne qualité, la réalisation régulière de l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages, une enquête trimestrielle sur l'emploi initié par l'ONS ainsi que la gestion décentralisée du système d'information sur le marché de l'emploi (ANAPEJ) ; cela permettra de disposer des données suffisamment désagrégées (niveau régional, sexe, groupe d'âge) pour répondre aux besoins des suivis des effets et de la SCAPP. Un accent particulier sera mis sur les annuaires statistiques des finances publiques compte tenu de la faiblesse du système de Gestion des Finances Publiques (GFP) à produire des données fiables notamment sur les arriérés de paiement ; « les recettes et les dépenses des projets financés par les bailleurs de fonds ne sont pas contenues dans les rapports d'exécution budgétaires et les lois de règlement ; l'accès du public à très peu d'informations budgétaires ; des plans stratégiques sectoriels dûment chiffrés ne sont élaborés que pour certains ministères »<sup>12</sup>

S'agissant du second paquet d'intervention, le PCI engagera des actions d'appui à la réalisation d'études et d'analyses régulières sur la vulnérabilité et la croissance inclusive. Le Programme facilitera la diffusion et la publication des annuaires statistiques, des études et des analyses sur la vulnérabilité, pour assurer un suivi régulier des effets et de la SCAPP.

Enfin concernant le troisième paquet d'intervention, il est prévu des actions de Plaidoyer auprès des autorités pour un renforcement des capacités du Système statistique national (SSN) pour le financement des statistiques du SSN. Il sera également question d'appuyer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la SNDS 2020-2022, à la mise en place d'un mécanisme de coordination de la collecte des données d'indicateurs entre l'ONS et les producteurs de statistiques de suivi de l'effet et de la SCAPP et de renforcer les capacités des bureaux régionaux de l'ONS ainsi que les services statistiques dans les départements ministériels. L'objectif est de

---

<sup>12</sup> Evaluation de la performance de la gestion des Finances publiques de la Mauritanie selon la méthode PEFA, juin 2020, financé par l'UE.

renforcer les capacités nationales en statistiques, principalement dans le domaine de la production des comptes nationaux et des statistiques économiques, des indicateurs de la SCAPP, des ODD et du ProPEP de manière conjointe avec les autres agences du SNU et les autres Partenaires au développement, en vue de produire des séries de données chronologiques fiables, désagrégées selon le genre et comparables.

## ➤ **Seconde composante**

Il s'agira ici de **l'élaboration d'une stratégie de financement intégrale**, qui puisse servir de stratégie de mobilisation de ressources (financement innovant), mais surtout comprenant des aspects d'institutionnalisation du financement public et privé (gouvernance économique), de liaison avec la Zakat, la loi des finances, la politique d'APD, le rapprochement des politiques de financement public et privé, et de création de plateformes de dialogue sur le financement (en tant que cadres de responsabilité et de transparence, mais aussi en tant qu'espace où les acteurs publics et privés peuvent se réunir pour des investissements privés dans les priorités de la SCAPP). Cette composante comprend deux volets :

- **Volet 2.1.** : Financement des interventions par une approche holistique des finances publiques
- **Volet 2.2.** : Financement par approche intégrée de la politique publique en matière de financement privée pour promouvoir la participation privée aux investissements publics notamment la mise à profit de la Zakat pour financer les ODD.

**Volet 2.1.** : Dans l'approche holistique, le PCI considèrera les aspects de la budgétisation, des recettes, de la dette publique, de la gestion des entités publiques, la gestion de la coopération au développement (APD), etc. ; cela pourrait ouvrir la porte à de nouveaux travaux sur une fiscalité verte et innovante, à un soutien sur les questions liées à la gestion de la dette, à la décentralisation fiscale en liaison avec les zones rurales, etc.

S'agissant de la fiscalité verte, la mise en place d'instruments de politique environnementale entre autre les instruments réglementaires, les instruments de marché comme les taxes « vertes », les campagnes d'information pourraient conduire les acteurs à l'innovation en trouvant de nouveaux moyens et procédés techniques pour atténuer la pollution et ses effets. L'objectif visé est de procéder à une cartographie des sources de financement potentielles pour le développement et la mise en œuvre des interventions du PCI.

Le paradigme selon lequel les finances publiques ne devraient être employées que de manière catalytique pour développer l'investissement public sera mis en exergue. Les outils financiers y afférents pourraient également être pris en compte : à côté des incitations fiscales, il y a des garanties visant à limiter le risque pour les investisseurs privés dans des secteurs d'importance stratégique, les modalités de financement mixte visant au développement de l'investissement dans des marchés en naissance, mais porteur par exemple les subventions à l'innovation du type "innovation challenge », ainsi que le développement de la finance sur chaîne de valeur.

**Volet 2.2.** : Dans ce volet, le Programme, pour son financement, cherchera également des partenaires d'autres sphères, en ratissant très largement auprès notamment des donateurs non-conventionnels, dans la mesure où il est entendu, selon l'ONU, que près de 70 % du coût de réalisation des ODD devait être mobilisé à partir de fonds « non public ». Sur cette base il est crucial d'explorer les financements auprès des partenaires « non conventionnels » et d'avoir dans ce cadre des approches « innovantes ».

Ainsi dans ce volet, il s'agira de promouvoir la participation privée aux investissements publics, créer des marchés qui fonctionnent pour les ODD, engager des financements commerciaux et non commerciaux comme les ONG, les fondations, les organisations confessionnelles et la diaspora et les envois de fonds. Dans ce cadre il serait inclus le projet innovant de l'institutionnalisation et la mise à profit de la Zakat pour financer les ODD en Mauritanie ; des mécanismes de financements innovants comme les partenariats public-privé (PPP).

- *L'Institutionnalisation et la mise à profit de la Zakat pour financer les ODD en Mauritanie ; La Zakat en faveur des ODD en Mauritanie - Fonds conjoint pour les ODD (30 juillet 2020 au 30 juillet 2022).* « Grâce à ce projet, les Nations Unies souhaitent aider le gouvernement à éliminer les principales contraintes existantes afin de pouvoir explorer pleinement les opportunités offertes par la Zakat pour combler le déficit de financement actuel en faveur des ODD. Compte tenu de la rareté des ressources financières et de l'énormité des défis humanitaires et de développement, ce projet vient élargir l'éventail des options de financement disponibles dans le pays, notamment en promouvant des solutions innovantes et transformatrices ».



Les contraintes qui entravent la capacité du gouvernement à utiliser de manière optimale ces fonds pour relever efficacement les défis du développement sont entre autres :

- Le manque de données officielles fiables sur la Zakat et ses caractéristiques ;
- L'insuffisance de compréhension de son potentiel pour la réalisation des ODD par le public ;
- Un cadre réglementaire et juridique encore incomplet pour maximiser le potentiel de la Zakat et le développement de la finance islamique en général.

« Les résultats attendus sont d'appuyer le gouvernement et les acteurs du développement à mieux comprendre la Zakat, ses caractéristiques, ses forces et ses faiblesses en tant que source de financement innovant pour les ODD en Mauritanie, à améliorer le cadre juridique de la Zakat et à s'assurer que la population comprend et accepte l'importance de l'institutionnalisation et de l'optimisation de la distribution de la Zakat pour financer le développement.

« En définitive, l'institutionnalisation de la Zakat permettra de réaliser des progrès considérables dans la réalisation de plusieurs ODD. Il est envisagé que la proposition fournira également un point d'entrée et une plateforme pour une série d'initiatives connexes visant à canaliser les ressources nationales vers les ODD. Plus précisément, l'initiative aidera à canaliser la philanthropie et les contributions volontaires des particuliers et des entreprises. En ce qui concerne ces dernières, le gouvernement mauritanien a commencé, dans le cadre de cette initiative, à explorer la possibilité de rendre les contributions des entreprises déductibles d'impôt. Le projet sera ancré dans un partenariat solide et efficace avec le gouvernement, les partenaires au développement, la société civile et le secteur privé. La proposition est parfaitement alignée sur l'initiative du Cadre Financier National Intégré (CFNI) ».

- **la mise en place de partenariats publics-privés (PPP) opérationnels favorisant la diversification de l'économie** : « Pour faire face aux contraintes des ressources publiques et de la capacité budgétaire tout en reconnaissant l'importance de l'investissement dans les infrastructures pour développer l'économie, le gouvernement fait appel au secteur privé pour aider à la réalisation des grands projets d'infrastructures. Les PPP sont utilisés comme un moyen d'introduire la technologie et l'innovation du secteur privé afin de proposer des services publics de meilleure qualité grâce à une meilleure efficacité opérationnelle »<sup>13</sup>. Le PCI appuiera à la constitution et à l'analyse d'un Portefeuille de projets bancables ; l'appui à la mise en place et à l'opérationnalisation des groupes sectoriels publics-privés pour l'amélioration de la compétitivité et le benchmarking et la promotion des partenariats.

### ➤ **Troisième composante**

La stratégie se fonde sur le soutien aux populations marginalisées notamment les femmes et les jeunes (en biens et services, formation, crédits et autres services financiers, services de développement des entreprises) et est structurée en trois volets :

- **Volet 3.1** : Renforcement des capacités des acteurs économiques ruraux, en particulier les groupes marginalisés (femmes et jeunes) pour améliorer significativement la production agro-sylvo-pastorale et halieutique par l'approche "verdissement<sup>14</sup> des chaînes de valeurs agricoles" pour une croissance inclusive et un développement durable à la base par une approche filière et de structuration des producteurs.
- **Volet 3.2** : Promotion des initiatives et des projets visant à la création des opportunités d'emplois y compris la création d'emplois par l'entrepreneuriat (transition vers l'auto-emploi) pour les jeunes et les femmes en favorisant l'initiative entrepreneuriale pour l'adapter à la nouvelle donne des potentialités du numérique au profit des TPE, afin de lutter contre le chômage et les discriminations à l'emploi.
- **Volet 3.3** : Développement de mécanismes d'accès à la microfinance inclusive pour les PME et coopératives locales, au commerce électronique, et aux services financiers, notamment aux services financiers numériques (services financiers sur mobile) abordables et adaptés aux besoins spécifiques des jeunes et des femmes, qui permettent aux personnes démunies d'entrer dans l'économie officielle

<sup>13</sup> SCAPP

<sup>14</sup> Le verdissement étant un paiement direct destiné à récompenser les acteurs qui recourent à des pratiques bénéfiques pour la qualité des sols, la séquestration du carbone et la biodiversité, dans le but d'améliorer les performances environnementales et climatiques.

Les politiques et stratégies préparées dans la première composante, visant notamment le renforcement de l'offre sur le marché du travail, c'est-à-dire sur l'amélioration de l'employabilité, des compétences et du savoir-faire des pauvres et des exclus y compris les femmes et les jeunes vont contribuer à l'amélioration des moyens de subsistance et la création d'emplois. Ainsi la formation à l'entrepreneuriat, l'éducation financière et l'accès à des financements et la formation professionnelle permettront aux pauvres et exclus, aux femmes et jeunes, de lancer des micro-entreprises ou de petites activités génératrices de revenus qui leur fourniront des moyens de subsistance et les conduiront à l'autosuffisance. Mais cela ne sera efficace à long terme que si ces interventions sont bâties sur une parfaite compréhension des marchés existants permettant d'identifier les secteurs présentant des opportunités économiques potentielles pour les groupes cibles.

L'accent mis sur le développement de la gouvernance régionale pour la localisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) et le Développement Économique Local (DEL) permettra de créer des emplois surtout pour les jeunes et femmes à travers des services d'appui-conseil en matière de micro-finance et de promotion des TPE et des PMI/PME. Ce produit focalise ses interventions sur l'atteinte des objectifs spécifiques de :

- (a) Développement d'un ensemble de mesures destinées à stimuler l'emploi, en travaillant avec d'autres agences du SNU et les autres PTF autour de la promotion de la PMI/PME, et de renforcement des capacités d'appui-conseil aux futurs promoteurs en particulier les jeunes et femmes ;
- (b) Promotion de produits innovants (ici l'outil « Innovation Challenge » pourrait être particulièrement approprié) pour faciliter l'accès au financement et le développement des compétences pour un accès élargi à une micro finance inclusive, aux services financiers numériques, et à la technologie, notamment pour les besoins des femmes.

**Volet 3.1 :** Les acteurs économiques ruraux, en particulier les femmes et les jeunes, disposeront de plus de capacités pour améliorer la production agro-sylvo-pastorale et halieutique pour une croissance inclusive et un développement durable à la base par le truchement des appuis en matière :

- de choix consensuel des filières de production les plus prometteuses en termes de productivité, de rendement et de génération de revenus, de production (semences, intrants, aménagements et amendements des sols) ;
- De formation des femmes et des jeunes qui s'engagent dans les filières identifiées (amélioration du niveau de qualification, d'adaptation et de reconversion ; création, gestion des projets et élaboration des business plan, etc.) et de renforcement des capacités de gestion des organisations et coopératives rurales des producteurs ;
- D'accompagnement des organisations et coopératives des producteurs ruraux et en particulier des coopératives féminines, à l'acquisition et la maîtrise des techniques et outillages améliorés de production, selon les filières productives choisies ;
- D'appui à l'auto-organisation des producteurs et de leurs circuits commerciaux, aux infrastructures de transformation, de stockage et de conservation des produits ;
- D'exploration des opportunités qui pourraient exister dans les outils digitaux d'accès aux marchés, en particulier régionaux dans le cadre de l'AfCFTA<sup>15</sup> dans lequel de nombreuses initiatives en ce sens sont en développement et représentent une opportunité d'importance.

**Volet 3.2 :** Le programme prévoit d'engager des appuis aux initiatives et projets en cours et/ou prévus générateurs d'emplois pour les jeunes et les femmes, y compris l'initiative entrepreneuriale adaptée aux potentialités du numérique dont notamment :

- Promotion de l'emploi dans les secteurs à fort potentiel de création d'emploi décents et durables pour les groupes marginalisés dans les zones d'intervention : la pêche et ses filières, l'agriculture et ses filières, l'élevage et ses filières, les emplois verts, les technologies de l'information, etc.
- Promotion de l'emploi et d'autres moyens de subsistance respectueux de l'environnement en Assaba, *Mauritanie (Octobre 2019-septembre 2020)*. Ce projet vise à la consolidation et la reconstruction de

---

<sup>15</sup> African Continental Free Trade Area (AfCFTA) : il vise à accélérer de manière significative la croissance du commerce intra-africain et à l'utiliser plus efficacement en tant que moteur de la croissance et du développement durable en doublant le commerce intra-africain, renforçant ainsi la voix commune de l'Afrique et sa marge de manœuvre dans les négociations commerciales mondiales.

la base de production des populations affectées par les chocs liés aux changements climatiques. L'intervention du projet est structurée en deux axes : 1) mise en place de moyens et de capacités pour assurer l'accès des familles à la nourriture (amélioration de la capacité de production et de diversification des cultures dans les exploitations coopératives de femmes et de leurs familles, création de réserves et de systèmes de coordination, fourniture d'intrants agricoles, etc. pour garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; 2) renforcer les capacités des services techniques déconcentrés de l'Etat et de la société civile (les coopératives de femmes et leur participation au développement des communautés).

- Projet « Réponse prioritaire à l'impact économique du COVID-19 sur les femmes dans le secteur de la pêche » prévu pour démarrer en 2021 ; Initié par la coopération au développement du Japon, ledit projet, prévu pour la période Mars 2021-Mars 2022, vise principalement à améliorer les revenus des femmes du secteur de la pêche, l'un des groupes les plus vulnérables touchés par l'impact socio-économique de la COVID-19, en renforçant leurs compétences commerciales et en améliorant leur accès à des services financiers inclusifs. Il visera également à améliorer leur position et leur valeur ajoutée dans la chaîne d'approvisionnement du secteur de la pêche en proposant une formation commerciale et une sensibilisation.
- Initiatives Nationales de Solidarité (TAAZOUR) : les activités de la Délégation Générale à la solidarité nationale et à la lutte contre l'exclusion « TAAZOUR » s'inscrivent dans trois domaines principaux, à savoir : (i) la promotion et la protection sociale, (ii) l'inclusion et la promotion économique, et (iii) l'accès aux services de base. En référence aux trois domaines ci-dessus, l'intervention de la Délégation Générale est organisée dans le cadre de cinq (5) programmes principaux : Accès aux services de base ; Habitat ; Filets sociaux ; Sécurité alimentaire ainsi que la Promotion économique notamment le développement des filières économiques (agriculture, élevage, artisanat, métiers urbains, activités féminines, promotion des matériaux locaux, ...) ; et AGR, micro-crédits, etc.
- Projet d'Appui à la Gouvernance Régionale et au Développement locale (2017-2021) PAGOURDEL : Il est structuré en trois composantes stratégiques et de gestion : (1) Renforcement de la Gouvernance locale et du développement durable à travers l'implication et l'engagement des acteurs concernés aux différents niveaux ; (2) Introduction d'un cadre de planification intégré sensible au genre qui permet de rationaliser et de coordonner les interventions du développement ; (2) Mise en place de mécanismes de financement adéquats qui permettent de traduire les processus de gouvernance et de planification en actions d'impact sur les conditions de vie des populations locales.
- Projet de mise en place d'une plateforme numérique d'échange de bétail pour libérer le potentiel des transactions d'élevage, de l'agro-industrie et de l'emploi des jeunes grâce aux technologies numériques et aux modèles commerciaux pour la prospérité rurale ; il s'agit d'un projet initié et rédigé par le PNUD qui permettra de :
  - Générer et mettre en place les données et évaluations du secteur de l'élevage dans une perspective de transformation du marché ;
  - Mettre en place les conditions propices à la transformation du marché dans le secteur de l'élevage ;
  - Mettre en place et renforcer la plate-forme et le modèle économique mauritanien d'échange numérique de bétail ;
  - Assurer la croissance et l'offre d'un cheptel sain et robuste pour un échange accru.
- Appui aux initiatives visant à l'ouverture de petits centres de formation aux petits métiers de plomberie, électricité, bâtiment et réparations mécaniques dans les zones de grande vulnérabilité et de promotion de l'emploi dans les métiers de couture, teinture, coiffure, et assimilés : La stratégie du programme sera d'accompagner les promoteurs (jeunes, et femmes) de ces TPE et « Start up » en levant les obstacles qui freinent encore la dynamique entrepreneuriale et à créer un environnement propice. Le Programme entend :
  - **Aider à réduire la complexité des démarches administratives** : Il sera question de promouvoir les formes juridiques d'entreprise qui attirent en raison de leurs caractéristiques bien adaptées au travail indépendant, à titre principal ou occasionnel particulièrement un régime du micro-entrepreneur, coopératives d'activité et d'emploi, d'où la nécessité de

progresser en matière de simplification des statuts d'entreprise (poursuivre les mesures de simplification des statuts existants). En outre il sera également important de progresser en matière de fiscalité et de prélèvements sociaux en allégeant suffisamment les charges fiscales pour les TPE des jeunes et des femmes.

- **Saisir les potentialités du numérique au profit des entreprises, notamment des plus petites d'entre elles.**
- **Appuyer à mieux gérer la communication et la diffusion de l'information utile et assurer l'accompagnement** : développement de plates-formes d'intermédiation par internet, plus ou moins collaboratives, qui permettent aux très petites entreprises d'acquérir une visibilité commerciale bien au-delà de leur territoire d'implantation ; espace de réflexion, d'échange et de dialogue ouvert à tous : particuliers, entreprises, agents des services publics, plateforme interministérielle d'information aux TPE et PME.
- **Assurer la promotion de l'entrepreneuriat par la mise en avant des réussites entrepreneuriales** : production et diffusion d'émissions centrées sur la présentation documentée et argumentée d'initiatives entrepreneuriales ; reportages ou témoignages courts ; stratégie de présence active sur les réseaux sociaux pour promouvoir l'esprit d'entreprendre canaux par lesquels bon nombre des créateurs potentiels, notamment les jeunes, captent désormais les informations.
- **L'accès aux financements** : ce pan de l'intervention du Programme est abordé dans le volet suivant présenté ci-après. Dans le cas spécifique des initiatives évoquées plus haut, le Programme visera à faciliter en priorité l'accès au financement des projets à faible intensité capitalistique des jeunes et des femmes.

**Volet 3.3** : La promotion de l'accès aux financements pour les PME, les TPME et les coopératives comme base pour le développement économique local, de la création d'emploi et de la réalisation de l'insertion économique des pauvres avait été retenue au cours du CSLP. Compte tenu de l'importance du secteur, *une stratégie nationale de la microfinance* avait été formulée avec l'appui du PNUD. L'objectif était de disposer d'un secteur de la microfinance viable et pérenne, relevant du secteur privé et intégré au secteur financier, diversifié sur les plans de la forme institutionnelle et de l'offre de produits et services. Cette stratégie a été revisitée pour prendre en compte l'ouverture démocratique et *une stratégie de la promotion des micros et petites entreprises* a été adoptée en 2015. Le PNUD a accompagné cet appui au niveau stratégique avec des activités de renforcement de capacités du secteur de la microfinance, notamment à travers la mise en œuvre d'activités destinées à contribuer à la redynamisation de l'association des professionnels de la microfinance (APROMI) et au renforcement de ses capacités organisationnelles et opérationnelles (organisation des journées nationales de la microfinance). L'appui du PNUD a également porté sur la mise en place d'un cadre réglementaire plus adapté ayant permis d'entamer le processus d'assainissement du secteur et d'élaborer un plan comptable spécifique pour un suivi plus opérationnel des institutions de microfinance. Il sera utile de compléter les actions engagées dans le secteur de la microfinance par un appui aux TPME, PME à travers des mécanismes permettant de dérisquer les entités économiques et de leur donner accès à des financements domestiques et internationaux.

Compte tenu de l'importance de l'accès aux financements et de la promotion de l'entrepreneuriat, sous toutes ses formes, et dans le nouveau environnement marqué aussi bien par des approches innovantes en matière de financement du développement, que par le développement de la gouvernance régionale pour la localisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) et le Développement Économique Local (DEL), il est utile, en tirant profit des expériences et leçons apprises engrangées, de relancer les politiques et stratégies favorisant l'accès aux financements afin de promouvoir l'autonomisation économique des femmes pour consolider et pérenniser les acquis.

Par ailleurs les Objectifs de développement durable (ODD) mentionnent les mécanismes innovants de financement, dont la finance digitale comme un outil essentiel pour la mise en œuvre des objectifs 1 pour l'élimination de la pauvreté et l'objectif 8 visant la transformation des économies et la promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Ainsi, la stratégie adoptée serait d'engager un ensemble d'interventions relatif à l'accès aux financements et la promotion des initiatives privées pour permettre aux ménages démunis, petits exploitants familiaux, aux



femmes et aux jeunes en milieu rural, aux micros et moyennes entreprises, d'accéder aux crédits à des conditions adaptées à leurs revenus pour le financement de leurs activités. La stratégie permettra également de travailler avec le secteur bancaire domestique pour définir des mécanismes pour dérisquer les projets et faciliter l'accès au crédit. Il en va de même d'activités visant au développement des capacités des institutions de microfinance, qui pourraient également être envisagées, le tout dans une perspective d'accès aux financements de sorte à résoudre de possibles limitations en termes de liquidités disponibles.

Le stratégie du Programme englobe la promotion des financements domestiques, dont la finance inclusive pour l'accès des populations défavorisées (jeunes et femmes) aux services financiers, en particulier le service financier numérique, au commerce électronique, le développement des nouveaux produits adaptés aux besoins en milieu rural pour élargir et faciliter l'accès des populations à des produits financiers adaptés, et en particulier les jeunes et les femmes, le renforcement des capacités des PME/PMI des jeunes et les femmes, en termes de formalisation, structuration et de développement des plans d'affaires, et de facilités d'accès au financement et aux marchés, l'appui-conseil de proximité pour faciliter l'accès des populations aux différents guichets du secteur bancaire et de la microfinance.

Le secteur financier sera renforcé afin de disposer des capacités de mieux identifier les potentialités de chaque TPE au sein de son secteur d'activité, en développant la connaissance et l'usage des mécanismes de garanties financières que proposent les organismes spécialisés dans le financement de très petites entreprises, en développant une meilleure information sur le financement de la trésorerie et du court terme, favoriser une plus grande stabilité des conseillers TPE dans leurs fonctions.

En définitive, les trois (3) composantes sont formulées et seront mises en œuvre de manière à développer une synergie entre elles, en vue de contribuer ensemble à la réalisation du Programme dans sa globalité. Elles seront mises en œuvre en symbiose et synergie pour se renforcer mutuellement et donner les produits attendus. Il est aussi formulé de manière à renforcer des passerelles et actions conjointes de synergie entre les trois (3) composantes et aussi avec les autres programmes de développement du pays (ProPEP, SCAPP, etc.)

Ainsi au niveau de la première composante, la disponibilité régulière et à temps des données désagrégées permettra aux acteurs d'élaborer des politiques et stratégies sensibles au genre qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus. En outre elle facilitera la coordination intersectorielle ainsi que la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de ces politiques publiques notamment au niveau régional. Le produit de cette première composante permettra aux acteurs de la composante 3 de préparer et de mettre en œuvre les projets et initiatives, visant à la création des opportunités d'emplois pour les jeunes et les femmes, à développer la production agro-sylvo-pastorale et halieutique pour une croissance inclusive, et à préparer des stratégies et projets relatifs à la finance inclusive pour les jeunes et les femmes. La seconde composante est au cœur de la stratégie car elle tend à résoudre le problème de financement des interventions retenues dans les deux autres composantes, en préparant une stratégie de mobilisation de ressources (financement innovant) à travers une approche holistique des finances publiques et une approche intégrée de la politique publique en matière de financement privée.

#### Stratégie d'intervention générale du Programme

Enfin la stratégie d'intervention générale du Programme se fonde également sur des avantages comparatifs du PNUD pour ce cycle de programmation et les **Principes directeurs de la stratégie d'intervention sont les suivantes :**

- **Synergie des interventions** pour les activités clefs à engager, le ciblage des zones d'intervention, les niveaux institutionnels et les outils d'intervention aussi bien au sein des composantes du PCI que des autres programmes clés de croissance, notamment l'énergie, l'industrie, les infrastructures, etc. qui, liés à l'emploi, la jeunesse, la santé, l'éducation, l'environnement, etc. peuvent stimuler la croissance économique, en couvrant les aspects sociaux et environnementaux
- **Conciliation** entre le besoin de consolidation et de capitalisation des acquis stratégiques du cycle précédent, des réalisations du cycle en cours, et la nécessité d'innover pour mieux répondre aux défis permanents et émergents du développement de la Mauritanie.
- **Ancrage des interventions** sur les problématiques développementales de fond, et avec potentiel d'effets catalyseurs :
  - La prise en compte d'une part, de la sensibilité genre, afin que le processus de croissance inclusive et développement durable le soit réellement pour les femmes comme actrices et

- bénéficiaires de cette croissance, et de l'autre, du respect et de la promotion des Droits Humains en général, et de ceux de la femme en particulier.
- La lutte contre la pauvreté par l'élargissement de la base sociale de l'économie et de l'assiette fiscale, en engageant les populations elles-mêmes dans les activités de croissance inclusive.
  - La mise à contribution de la microfinance et la finance mobile et numérique au processus d'autonomisation des populations pour une croissance inclusive et distributrice des dividendes.
  - La contribution à la création d'emplois pour les femmes et pour les jeunes, jetant ainsi les bases de la stabilité politique et sociale.
- Prise en compte des **facteurs de fragilité des zones géographiques appuyées** selon des problématiques de développement différenciées :
- Prédominance des problèmes structurels de développement ;
  - Degré de pauvreté de masse et niveau d'accès aux services de base faible ;
  - Enclavement aggravant l'insécurité et le repli des paysans sur des modes de production de survie.
- Implication de tous les échelons administratifs au processus décisionnels (national, région, wilaya, Moughataa et communes) et des populations à la base comme **acteurs de la croissance inclusive**.
- Regroupement des acteurs publics et privés (chambre de commerce, organisations du secteur privé, investisseurs d'impact, gestionnaires de fonds d'actions, d'actifs, agences d'investissement, banques centrales, banques commerciales, IFI, IFD, assurances, gestionnaires de fonds de pension, etc.) à travers les secteurs, derrière ces priorités/interventions au niveau national et local.
- Possibilité de **renforcement des programmes conjoints** ;
- **Positionnement du PNUD et sa visibilité dans le leadership du développement humain durable**, et sa capacité à nouer des partenariats aussi bien avec les acteurs nationaux et populations bénéficiaires qu'avec les PTF. Dans ce cadre, le PNUD entend élargir ces partenariats dans la perspective ouverte par le « New Deal », en développant des opportunités de coopération Sud-Sud et des partenariats avec des entreprises socialement responsables en matière d'emploi.

### III. RÉSULTATS ET PARTENARIATS

**Produit 1** : Les institutions nationales en charge du pilotage de l'économie ont la capacité de concevoir des stratégies, d'assurer la coordination intersectorielle, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation de politiques publiques sensibles au genre qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.

Les actions majeures concourant à la réalisation du **Produit 1** sont présentées dans le tableau suivant et réparties en trois volets comme spécifié ci-dessus dans la partie stratégie du Programme. Elles seront engagées et gérées avec l'ensemble des acteurs et de façon inclusive et participative. Il faut souligner que les partenaires centraux dans la réalisation de ce produit 1 sont le Ministère des Affaires Économiques et de la Promotion des Secteurs Productifs (MAEPSP) et le Ministère des finances.

Les principaux résultats attendus des activités sont :

1. Les capacités du MAEPSP, du Ministère des finances et des départements ministériels sont améliorées en matière de gestion des politiques publiques sensibles au genre qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus
2. Des stratégies inclusives et des rapports désagrégés (sexe, géographie, etc.) de qualité sont élaborées ;
3. Une coordination efficace des investissements publics est assurée ;
4. Les capacités des cellules régionales du MAEPSP des conseils régionaux, des conseils municipaux, des communautés de base et des OSC sont renforcées dans le processus de planification, de budgétisation et de gestion des équipements collectifs et communautaires ;
5. Les SCRAPP, et autres Programmes d'Investissement au niveau régional sont élaborés ;
6. Un mécanisme de transfert de subventions aux collectivités locales, basé sur la performance, est mis en place afin de les aider à planifier, réaliser les mécanismes de passation des marchés et gérer des infrastructures de base au quotidien.

#### Activités Majeures du produit 1

**Renforcement des capacités de Conception, Coordination, suivi et évaluation de stratégies et politiques publiques sensibles au genre créant des emplois et des moyens de subsistance pour les femmes, les jeunes, les pauvres et les exclus.**

- Cette intervention sera réalisée à travers deux types d'interventions clés : 1)) Le déploiement au près des Ministère de l'Economie et des Finances d'une assistance technique coordonné et concerté d'une assistance technique intégrée permettant la production de rapports et plans nationaux clés notamment : Rapport National sur le Développement Humain, des Stratégies Régionales de Développement (SCRAP), du Plan d'Action 2021-2025 de la SCAPP et du PROPEP, ses plans annuels, la stratégie nationale de lutte contre la corruption, etc. (Voire liste détaillée en annexe)
- 2)- La mise en place d'une plateforme numérique intégrée de gestion des investissements publics, et d'aide au pilotage stratégique pour l'efficacité des investissements ;

**Renforcement des outils de développement économique local pour favoriser un environnement propice à la création d'emploi et des moyens de subsistance pour les femmes, les jeunes, les pauvres et les exclus à travers la mise en place de fonds de développement local**

Cette intervention sera réalisée à travers l'appui à l'Élaboration et la mise en œuvre des Plans Régionaux de Développement (SCRAPP), des Programmes Triennaux d'Investissement (PTI) et des Plans Annuels d'Investissement (PAI) où les priorités des territoires seront inscrites dans ce type de référentiels permettant de mieux rationaliser les ressources financières mobilisées et d'œuvrer à la création des économies locales viables

**Renforcement des capacités et de l'expertise des institutions pour produire et rendre disponibles des données désagrégées et des analyses de vulnérabilité afin d'assurer un suivi régulier du niveau de réalisation des effets, y compris pour le ProPEP et la SCAPP**

- Cette intervention sera réalisée à travers l'appui à l'efficacité du Système Statistique National (SSN)

**Produit 2 : Une stratégie holistique et intégrée de financement des interventions publiques à travers le secteur privé, y compris les revenus de la finance Islamique est élaborée et mise en œuvre au profit des ODD.**

Les actions majeures concourant à la réalisation du **Produit 2** sont présentées dans le tableau suivant. Pilotées par le Ministère des Affaires Économiques et de la Promotion des Secteurs Productifs (MAEPSP) et le Ministère des finances, ces interventions seront engagées et gérées avec l'ensemble des acteurs et partenaires du secteur en veillant à l'inactivité des questions transversales.

Les principaux résultats attendus des activités sont :

1. Une Stratégie de Financement de la SCAPP, des ODD et du ProPEP sensible au genre est élaborée ; y compris les stratégies de financement des politiques et stratégies sectorielles qui contribuent à une croissance inclusive et durable sont élaborées ;
2. Une fiscalité verte et innovante avec ses instruments réglementaires, et les instruments de marché comme les taxes « vertes » est institutionnalisé;
3. Des outils de renforcement de l'efficacité des finances publiques avec une affectation optimale des recettes (Budgétisation des recettes) à la croissance inclusive sont disponibles ;
4. Une plate-forme numérique intégrée de gestion des investissements est opérationnelle;
5. Un cadre inclusif de dialogue sur le financement de la croissance inclusive (qui pourrait inclure des acteurs publics et privés - investisseurs) est opérationnel ;
6. La compréhension du profil des revenus de la zakat et de son potentiel pour le développement est améliorée
7. Un cadre organique pour l'exploitation des revenus de la zakat au profit des ODD est opérationnel

<b>Activités Majeures du produit 2</b>
<b>Elaboration de stratégies inclusives de financement des politiques et programmes publics pour les ODD</b>
➤ Cette intervention vise l'appui à la finalisation de stratégies de mobilisation de ressources inclusives du secteur privé, intégrant la fiscalité verte et le potentiel des revenus de la finance islamique.
<b>Institutionnalisation et mise à profit de la Zakat pour financer les ODD en Mauritanie Développement d'une stratégie de financement par approche intégrée de la politique publique en matière de financement privée pour promouvoir la participation privée aux investissements publics notamment la mise à profit de la Zakat pour financer les ODD</b>
➤ Cette intervention vise l'identification du profil de la finance islamique nationale, ainsi que le plaidoyer pour l'institutionnalisation de la zakat pour le financement du développement local.

**Produit 3 : Les groupes marginalisés (femmes et jeunes) dans les zones cibles bénéficient de meilleures perspectives d'emplois y compris l'auto-emploi en favorisant l'initiative entrepreneuriale et la promotion du numérique au profit des TPE**

Les actions majeures concourant à la réalisation du **Produit 3** sont présentées dans le tableau suivant. Pilotées par le Ministère de l'Emploi, de la Jeunesse et des Sports, le Ministère du Développement Rural, et le Ministère des Affaires Sociales ; ces interventions seront engagées et gérées avec l'ensemble des acteurs et partenaires du secteur en veillant à l'inactivité des questions transversales.

Les principaux résultats attendus des activités sont :

1. La population à risque de fragilité (femmes et jeunes des milieux défavorisés dans les zones enclavées) améliore son niveau de qualification pour la gestion durable d'une entreprise
2. La population à risque de fragilité (femmes et jeunes des milieux défavorisés dans les zones enclavées) accède aux opportunités d'entreprise dans les secteurs/filières productives
3. Les opportunités dans les outils digitaux d'accès aux marchés, en particulier régionaux dans le cadre de l'AfCFTA sont explorées.
4. L'accès aux services financiers, notamment numériques, aux guichets de microfinance et aux financements domestiques est facilité pour les jeunes et les femmes.

### Activités Majeures du produit 3

**Renforcement des capacités des acteurs économiques ruraux, en particulier les groupes marginalisés (femmes et jeunes) pour améliorer significativement la production agro-sylvo-pastorale et halieutique par l'approche "verdissement des chaînes de valeurs agricoles" pour une croissance inclusive et un développement durable à la base par une approche filière et de structuration des producteurs**

Cette intervention vise à promouvoir l'approche de la transformation des chaînes de valeur à travers l'encadrement des bénéficiaires dans l'entrepreneuriat local, et l'appui technique aux structures nationales de formation aux métiers. Ceci y compris en tenant en compte les notions d'économies vertes et bleues et en articulation avec les marchés extérieurs internationaux et régionaux (AfCFTA)

**Promotion des initiatives et des projets visant à la création des opportunités d'emplois par l'entrepreneuriat)**

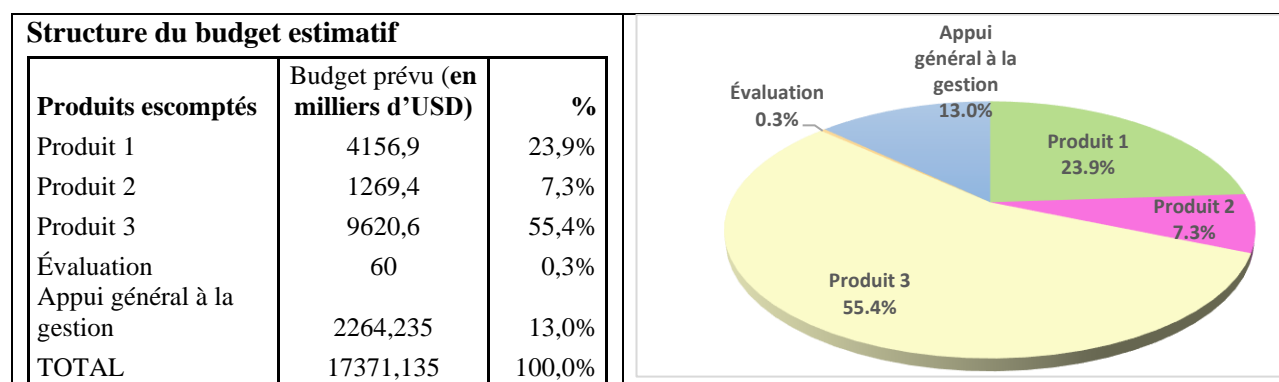
Cette intervention vise l'accompagnement de la mise en place d'entreprises dans les secteurs et filières à fort potentiel de création d'emploi décents et durables pour les groupes marginalisés dans les zones d'intervention (la pêche, agriculture, l'élevage, les emplois verts, les technologies de l'information). Les interventions seront exécutées suivant une approche favorisant l'inclusivité, l'innovation et l'accélération des impacts à travers les technologies numériques. Ainsi le désenclavement numérique sera mis au cœur de l'approche méthodologique.

**Développement de mécanismes d'accès à la microfinance inclusive pour les TPMEs, PME et coopératives locales, au commerce électronique, et aux services financiers, notamment numériques abordables et adaptés aux besoins spécifiques des jeunes et des femmes, qui permettent aux personnes démunies d'entrer dans l'économie officielle**

Cette intervention vise à faciliter l'accès aux services bancaires et financiers numériques à travers la promotion des produits adaptés aux besoins en milieu rural pour élargir et faciliter l'accès des PME et TPMEs des jeunes et des femmes aux financements notamment aux services financiers numériques pour la distribution et l'expansion des marchés de prêts vers les segments encore exclus et l'émergence du secteur privé.

### Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés

Le budget des activités retenues s'élève à environ 17 371 000 USD répartis dans le tableau ci-dessous.



Le tableau suivant indique la structure du budget par produit et par volet sur les deux années ainsi que les institutions responsables. Le détail des coûts est présenté aux pages suivantes dans le plan de travail.

### Projet de Budget estimatif provisoire à discuter avec les parties prenantes (en millier d'USD)

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année		Montant total	PARTIE RESPONSABLE
		2021	2022		
<b>Produit 1</b> : Les institutions nationales en charge du pilotage de l'économie ont la capacité de concevoir des stratégies, d'assurer la coordination intersectorielle, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation de politiques	<b>Volet 1.1</b>	1422	535	1957	MAEPS/ PNUD
	<b>Volet 1.2</b>	456	130	586	MAEPS/ PNUD

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année		Montant total	PARTIE RESPONSABLE
		2021	2022		
publiques (y compris les politiques de financement public et privé) sensibles au genre qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus	<b>Volet 1.3.</b>	734	502	1236	ONS/Ministères sectoriels concernés
	<b>SUIVI</b>	261,2	116,7	377,9	
	<b>Total partiel pour le produit 1</b>	<b>2873,2</b>	<b>1283,7</b>	<b>4156,9</b>	
<b>Produit 2</b> : Une stratégie globale de financement des interventions générant une croissance inclusive, à travers une approche holistique des finances publiques et une approche intégrée de la politique publique en matière de financement privée est élaborée pour promouvoir la participation privée aux investissements publics notamment la mise à profit de la Zakat pour financer les ODD.	<b>Volet 2.1</b>	800	0	800	MF/MAEPSP/PNUD
	<b>Volet 2.2</b>	<b>334</b>	<b>20</b>	354	MF/MAEPSP/PNUD
	<b>SUIVI</b>	<b>113,4</b>	<b>2</b>	<b>115,4</b>	
	<b>Total partiel pour le produit 2</b>	<b>1247,4</b>	<b>22</b>	<b>1269,4</b>	
<b>Produit 3</b> : Les groupes marginalisés (femmes et jeunes) dans les zones cibles bénéficient de meilleures perspectives d'emplois y compris la création d'emplois par l'entrepreneuriat (transition vers l'auto-emploi) en favorisant l'initiative entrepreneuriale pour l'adapter à la nouvelle donne des potentialités du numérique au profit des TPE, afin de lutter contre le chômage et les discriminations à l'emploi	<b>Volet 3.1.</b>	712	380	1092	MASEF/MEJS/ANAP EJ/MDR
	<b>Volet 3.2.</b>	2914	740	3654	MDR/MEJS/PNUD
	<b>Volet 3.3.</b>	2000	2000	4000	MASEF/MEJS/PNUD
	<b>SUIVI</b>	<b>562,6</b>	<b>312</b>	<b>874,6</b>	
	<b>Total partiel pour le produit 3</b>	<b>6188,6</b>	<b>3432</b>	<b>9620,6</b>	
<b>Sous-total général effet</b>		<b>10309,2</b>	<b>4737,7</b>	15046,9	
<b>Évaluation</b> (le cas échéant)		30	30	60	
<b>Appui général à la gestion</b>		<b>1549,98</b>	<b>714,255</b>	<b>2264,24</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>11889,2</b>	<b>5481,96</b>	<b>17371,1</b>	

Dans ce cadre, la cartographie des interventions en cours dans le secteur telles que rapportées dans les documents du ProPEP se présente comme suit.

Nature des interventions	Institutions responsables
L'appui aux producteurs agricoles	MDR
L'autonomisation des femmes, l'Entrepreneuriat féminin et l'Insertion économique des personnes vivant avec un handicap	MASEF
La construction d'infrastructures scolaires et routières	MET/MEN
Les Transferts monétaires au profit des personnes vulnérables	TAAZOUR
La lutte contre la malnutrition des femmes enceintes/allaitantes et des enfants	MS
L'Amélioration du cadre de vie et d'hygiène des populations	MHA/MHU
La Promotion d'activités génératrices de revenus	TAAZOUR

## **Partenariats**

### **➤ Gouvernement**

Le programme sera exécuté sous le pilotage stratégique du Ministère des Affaires Economiques et de Promotion des Secteurs Productifs. Les ministères clés et départements sectoriels concernés par la planification du développement dans les secteurs productifs notamment, ainsi qu'en matière de développement local, d'emploi et d'inclusion du genre, de la jeunesse et des questions spécifiques seront étroitement impliqués à travers des partenariats d'exécution des composantes du programme sous leur domaine.

Les acteurs décentralisés de l'Etat, et les collectivités locales seront impliqués dans la formulation des projets d'intervention, leur exécution et leur suivi.

### **➤ Partenaires techniques et financiers**

Les activités seront exécutées à travers des appuis directs aux structures nationales et aux acteurs porteurs de projets structurant et innovant. Dans ce cadre une assistance technique spécialisée pourra être envisagée en concertation avec les acteurs, en favorisant le transfert de compétences. Ainsi la concertation et la coordination des approches et des interventions avec les agences des Nations Unies, et les Partenaires techniques spécialisées sera favorisée en vue de renforcer les synergies et favoriser l'impact.

Spécifiquement les ONG spécialisées, les acteurs de la société civile seront associés comme acteurs de mise en œuvre.

Le secteur privé sera un partenaire privilégié d'autant plus que le second volet du produit 2 les concerne spécifiquement à travers le projet d'institutionnalisation de la Zakat pour le financement des ODD, le partenariat public privé dans la participation privée aux investissements publics ou d'autres formes de financement privé évoqués plus haut.

### **➤ Le Secteur Privé**

Dans le cadre de la promotion du partenariat Public Privé pour le développement, le programme favorisera la concertation avec le secteur privé spécialisé, ainsi que les entreprises présentes dans les zones d'intervention. Ainsi à travers les mécanismes de gouvernance locale, le programme veillera à l'inclusion du secteur privé dans l'identification des filières, et l'exécution des différentes composantes du programme. Par ailleurs, le secteur privé sera associé aux mécanismes de pilotage du programme.

## **Risques et hypothèses**

L'exécution du programme repose sur Les hypothèses suivantes :

- La validation des orientations stratégiques et opérationnelles du programme par les principaux acteurs du secteur, ainsi que l'affirmation d'une volonté politique sur les différentes thématiques.
- L'opérationnalisation conjointe du dispositif de pilotage stratégique, et de coordination des différentes composantes ;
- La disponibilité des ressources, y compris les fonds de contrepartie pour l'exécution des interventions prioritaires.

Sous la condition de la réalisation des hypothèses, le programme pourrait faire face aux risques si dessous :

- La nature de risques peut provenir de déficits ou retards de gouvernance du développement : absence des politiques, cadres de politiques, dispositions réglementaires, désaccords dans les négociations avec les partenaires, lenteurs ou retards dans la mise en place des organes appropriés, etc. Autant de mesures permissives des conditions favorables de mise en œuvre du PCI, qui, si elles ne sont prises

en compte, peuvent freiner certains résultats attendus. Ceci inclut les aspects d'amélioration du climat d'affaires et de la bonne gouvernance, qui contribueraient d'une manière importante à la création des emplois et les moyens d'existence durable.

- Une autre catégorie de risques est l'insuffisance des ressources mobilisées. Ce qui, quel que soit le degré de réussite des autres conditions, va affecter le rythme et l'effectivité de la mise en œuvre du PCI.
- Enfin, il y a des risques liés aux capacités de gestion du Programme au niveau du PNUD et de ses partenariats : problèmes d'articulation insuffisante entre composantes, mais aussi de degrés de synergie souhaitée au niveau intra et inter composante du PCI, de coordination des interventions, etc.

### Réponses aux risques

Pour les deux premières catégories de risques, les réponses et mesures d'atténuation devraient venir principalement des autorités, car il s'agit des risques qui sont au-delà des programmes du PNUD. Ils affectent tous les programmes de développement et de coopération au développement.

Pour faire face à cette situation, et anticiper sur ces risques pour en réduire les effets négatifs, le PNUD entend agir sur trois tableaux :

- Engager des plaidoyers, dès le début du programme et de façon continue, pour identifier les préalables avec les partenaires gouvernementaux, la société civile, les communautés de base, et les PTF ;
- Finaliser et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des ressources pour approfondir les partenariats techniques et financiers qui existent, et pour en promouvoir d'autres, avant et durant la mise en œuvre du PCI ;
- Renforcer aussi bien le dispositif de pilotage politique, technique et programmatique, que ses capacités de gestion, de rationalisation et de coordination, suivant les lignes des recommandations des différentes évaluations.

### Matrice des risques et réponses d'atténuation

Catégorie de risques	Timing de réponse par le gouvernement ou par le PNUD	Nature de la réponse programmatique d'atténuation
Déficits dans la gouvernance du développement, conduisant au manque ou au retard dans la mise en place des mesures et dispositifs requis comme préalable ou conditions de réussite du PCI	A court terme (État MAURITANIE, PNUD, PTF)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Campagnes de plaidoyer, de mise en place rapide et ou progressive des préalables identifiés avec les partenaires gouvernementaux, la société civile, les communautés de base, et les PTF.</li> </ul>
Insuffisance des ressources mobilisées	A court et moyen terme (État MAURITANIE pour la contrepartie, PNUD, PTF)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Finalisation et mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources (SMR);</li> <li>▪ Amélioration des outils et de l'approche de la SMR ;</li> <li>▪ Consolidation de partenariats techniques et financiers existants;</li> <li>▪ Explorer d'autres partenariats au-delà des PTF pour brasser des partenariats non-traditionnels comme les institutions financières internationales, le secteur privé, etc.</li> <li>▪ Promotion d'autres, avant et durant la mise en œuvre du PCI.</li> </ul>
Déficits et faiblesses des capacités de gestion du Programme au niveau du PNUD et de ses partenariats	A court et moyen terme (PNUD)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcement du dispositif de pilotage politique, technique et programmatique ;</li> </ul>



Catégorie de risques	Timing de réponse par le gouvernement ou par le PNUD	Nature de la réponse programmatique d'atténuation
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcement des capacités de gestion, de rationalisation et de coordination ;</li> <li>▪ Intégration/fusion des services d'appui aux activités programmatiques.</li> </ul>

### ***Implication des parties prenantes***

Les principes orientent et définissent les traits caractéristiques des modalités de gestion du Programme. Ce sont:

- ***Renforcement de l'appropriation et du leadership national***

Pour faciliter et assurer la durabilité du projet il est nécessaire qu'il existe une appropriation au niveau national aussi bien de la démarche, de l'exécution, que des résultats du Programme de croissance inclusive (PCI). La mise en œuvre du Programme devra donc veiller à son appropriation progressive par la partie nationale, c'est-à-dire par les partenaires nationaux et les populations, d'où la nécessité de les impliquer très tôt à la phase de conception. Comme souligné plus haut plusieurs rencontres ont été initiées pour impliquer l'ensemble des acteurs afin d'assurer l'appropriation nationale. Un atelier a été organisé à cet effet.

- ***Responsabilisation des partenaires nationaux et des bénéficiaires***

La mise en œuvre NIM est appliquée lorsqu'il y a une capacité adéquate dans les partenaires techniques nationaux (PTN) pour exécuter les fonctions et activités du projet du programme. Le PNUD préparera dans ce cas de figure les partenaires techniques nationaux (structures étatiques et non étatiques) à assumer la modalité NIM en :

- Endossant l'entière responsabilité de l'utilisation efficace des ressources du PNUD et de la livraison des produits dans le document de projet signé ;
- Rendant compte de manière juste et précise de l'avancement du PCI par rapport aux plans de travail convenus conformément au calendrier et aux formats de rapport inclus dans le document de projet; et
- Tenant à jour la documentation et les preuves de l'utilisation appropriée et prudente des ressources du PCI conformément au document de projet et aux règlements et procédures applicables.

Il sera donc nécessaire de procéder au départ à un diagnostic des forces et faiblesses des PTN afin de renforcer leurs capacités durant la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PCI.

- ***Promotion de la cogestion des composantes du Programme concernés en cas de mise en œuvre des programmes conjoints.***

La mise en œuvre de certains volets du PCI en cogestion en cas de mise en œuvre de programmes conjoints est recommandable car ce mode de gestion a démontré son efficacité au cours du cycle passé. La promotion d'une complémentarité de compétences et de ressources techniques et financières est plus que nécessaire afin d'assurer plus d'efficacité et de productivité des interventions.

- ***Développement de partenariats techniques solides et fiables en vue de faciliter le recours à ces compétences dans la mise en œuvre du PCI.***

Il est indispensable de promouvoir des partenariats techniques dans l'exécution des projets et activités du Programme car elle permet de mobiliser les compétences locales et internationales, au niveau des autres agences sœurs, des PTFs, mais aussi et surtout des OSC et des entités étatiques nationales et régionales et locales.

### ***Coopération Sud-Sud et triangulaire***

Pour certains résultats spécifiques, une coopération avec des pays de la sous-région peut apporter une plus-value. Il en est ainsi du PUDC déjà opérationnel en République du Sénégal dont la Mauritanie pourrait

s'inspirer ou de l'expertise du Maroc en termes de développement d'outils d'analyse macroéconomique. Le projet pourrait ainsi opportunément bénéficier des meilleures pratiques étrangères, dans la mise en œuvre des projets similaires. Un benchmark au Maroc ou au Sénégal, pourrait donc être envisagé. Dans le cadre du produit 1 concernant l'amélioration des statistiques, des coopérations sont à développer avec les instituts de statistique des pays comme le Sénégal, la Côte d'Ivoire, etc. qui pourront apporter des expériences enrichissantes.

### ***Connaissance***

En matière de gestion des connaissances, les évaluations, les études, les rapports de projet seront publiés et disponibles en forme physique et numérique et accessibles en ligne. En termes de visibilité, le chargé de communication au sein du bureau du PNUD travaillera avec l'équipe du projet pour les publications dans la presse et la diffusion télévisée des événements du projet. Les médias publics et privés seront largement impliqués dans les actions de sensibilisation du projet. L'évaluation finale du projet sera présentée aux partenaires. Le produit 1 générera beaucoup de documents (annuaires statistiques, analyses pertinentes sur la vulnérabilité, sur l'emploi etc.) et une base de données pour le suivi des effets et de la SCAPP. Il en est de même pour les autres produits.

### ***Durabilité et amplification***

Un plan de désengagement progressif sera établi pour chaque projet avec l'appui, l'identification corrélative de mesures alternatives pour assurer la viabilité financière des interventions et des produits. Pour ce faire, la stratégie suivante sera retenue : (i) Renforcement de la modalité de l'Exécution Nationale (NIM) et moins de recours à la modalité de Mise en œuvre Direct (DIM) quand cela est possible. Cela implique la formation des points focaux thématiques des projets inscrits dans le cadre du CPD et une plus grande responsabilisation des points focaux dans le déroulement de l'appui du PNUD ; (ii) Identification des risques financiers et proposition de solutions : Mise en œuvre du HACT (Approche Harmonisée de Transfert d'Espèces aux partenaires nationaux), en vue d'une appropriation nationale par la réduction des coûts opérationnels.

---

## IV. GESTION DU PROJET

### **Coût efficacité et productivité**

Il s'agit ici d'indiquer la façon dont la stratégie doit produire un maximum de résultats au moyen des ressources disponibles, en faisant référence à des preuves provenant d'approches analogues appliquées dans le pays ou dans des contextes similaires. Il est donc nécessaire d'évoquer les mesures fondées sur les bonnes pratiques et les leçons apprises.

La stratégie adoptée par le PCI produira un maximum de résultats au moyen des ressources disponibles dans la mesure où des approches analogues ont été expérimentées dans les contextes similaires. En effet le PNUD a conduit de nombreux projets du genre et donc dispose de l'expérience nécessaire. Plusieurs évaluations concernant les projets engagés par le PNUD sur les CPD précédents ont permis de tirer des bonnes pratiques et des leçons apprises qui seront mises à profit pour assurer l'efficacité et l'efficience de la gestion des ressources. Il s'agit notamment de :

- *L'appui au renforcement des capacités favorables à une croissance inclusive (2013-2016)* dont les produits escomptés ont été : (1) Les structures nationales disposent d'outils de planification gestion et budgétisation et de suivi évaluation du CSLP et des OMD et gestion efficace de l'aide au développement intégrant les principes de statistiques sensibles au genre et à l'approche droits ; (2) Les capacités du système statistique national sont renforcées en vue de la collecte du traitement et de l'analyse et de la diffusion des données désagrégées au niveau wilaya, sexe, âge. L'évaluation a démontré que l'appui du PNUD a eu des effets positifs notamment dans la réalisation des priorités nationales par le renforcement des capacités en matière de mise en œuvre et de suivi-évaluation du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et des objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), en accord avec les principes de la déclaration de paris sur l'efficacité de l'aide. L'appui a également contribué au renforcement des capacités de l'administration publique dans le cadre d'une gestion plus efficace des politiques de développement, y compris à travers l'approche sensible au genre et aux droits humains. Le présent projet bien qu'ayant une vision plus large intègre cet appui précédent qui permet de justifier au regard de l'évaluation que la stratégie adoptée par le PCI produira un maximum de résultats.
- *L'analyse des interventions du PNUD en matière de développement communautaire (2012-2016)*. Le rapport d'évaluation évoque comme limites et leçons apprises que « la problématique de la formation des jeunes (filles et garçons) et de leur insertion économique a été insuffisamment prise en compte. D'autres problématiques ont reçu peu ou pas d'attention comme le développement de la chaîne des valeurs agricole et maraîchère, le financement d'unités de stockage/conservation ou de transformation des produits agricoles, la réhabilitation/construction des infrastructures scolaires et sanitaires, l'accès au crédit, etc. ».
- *L'Évaluation des interventions du PNUD en matière de Promotion de l'égalité genre* ; elle a eu pour objectif d'analyser les interventions du PNUD dans le domaine du genre, et des progrès réalisés dans ce domaine et sous quelle forme poursuivre ces interventions. La période couverte va de 2018 à début 2020. Les résultats de l'évaluation enseignent en termes d'apports au développement que : « L'analyse des résultats atteints atteste de l'efficacité des interventions du projet dans la réduction des inégalités de genre en Mauritanie.... » ; Les limites et leçons apprises affichées par les évaluateurs sont à trois (3) niveaux : « (1) Bien que des résultats probants aient été atteints en termes de réduction des inégalités de genre, cependant, la mesure de la performance des interventions du PNUD en matière de promotion de l'égalité du genre a été affectée, par des faiblesses au niveau des cadres des résultats des projets/programmes ; (2) L'insuffisance d'une analyse exhaustive du genre lors de la formulation des projets/programmes constitue un frein à l'intégration systématique du genre dans les interventions du PNUD en matière d'égalités de genre ; (3) La faiblesse dans la collecte et la publication de données statistiques désagrégées aux niveaux infranational et local, rend délicat le suivi des progrès réalisés en matière de réduction des inégalités de genre ».

Enfin l'utilisation de l'analyse de la théorie du changement au tout début du Programme a permis d'envisager diverses options qui permettraient d'obtenir un maximum de résultats au moyen des ressources disponibles. Elle a permis de porter une attention particulière sur la mobilisation des ressources et ainsi il est prévu l'élaboration en premier lieu, d'une stratégie détaillée de financement des interventions prévues, ce qui pourrait être un véritable atout pour la réussite totale du PCI.

## **Gestion du projet**

Bénéficiant des leçons de la mise en œuvre et des résultats du programme du cycle passé et des récentes réalisations du CPDD (2018-2022), ainsi que des enseignements tirés des interactions aussi bien avec les populations à la base, les PTF que surtout avec les autorités nationales, régionales, wilaya, et Moughataa il a été possible de définir des critères et des principes qui peuvent guider et fonder le choix des zones d'intervention. La prise en compte de ces principes-critères et leur relative pondération compte tenu aussi des orientations stratégiques définies ci-dessus a permis de définir les zones géographiques d'intervention du PCI qui sont les suivantes :

1. Hodh Charghi
2. Assaba
3. Gorgol
4. Guidimagha

Dans le cadre du présent programme il est prévu la coopération sur le projet relatif à la Réponse prioritaire à l'impact économique du COVID-19 sur les femmes dans le secteur de la pêche, projet initié par la coopération au développement du Japon. Le projet vise principalement à améliorer les revenus des femmes du secteur de la pêche, l'un des groupes les plus vulnérables touchés par l'impact socio-économique du COVID-19. En outre le PCI collaborer dans le management d'un projet de mise en place d'une plateforme d'échange de bétail d'échange transformationnelle avec la FAO.

## V. CADRE DE RÉSULTATS<sup>16</sup>

<p><b>Effet visé tel qu'il est énoncé dans le PNUAD/Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays[ou mondial/régional] :</b>  <b>La croissance et le développement sont inclusifs et durables, intégrant des capacités productives qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus</b></p>
<p><b>Indicateurs d'effet tels qu'ils figurent dans le Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] /, y inclus la situation de référence et les cibles :</b></p> <p><b>1.1</b> Taux d'emploi par sexe, âge, région (Moughataa), langue maternelle. Niveau de référence : 50,66 % (F : 40% ; H : 75,15 %) Cible : 55 % (F : 45 % ; H : 82 %)</p> <p><b>1.2</b> Taux de pauvreté Niveau de référence : 31 % (milieu urbain : 16,7 % ; milieu rural : 44,4 % ; ménages dirigés par une femme : 20,02 % ; ménages dirigés par un homme : 23,2 %) Cible : 25 % (Milieu urbain : 11 % ; milieu rural : 40 % ; ménages dirigés par une femme : 15 % ; ménages dirigés par un homme : 18 %)</p> <p><b>1.3</b> Indice de Gini : Niveau de référence : 0,34 Cible : 0,30</p> <p><b>1.4</b> Pourcentage d'indicateurs des Objectifs de développement durable assortis de données désagrégées :</p> <p><b>Niveau de référence : À déterminer Cible : à déterminer après la deuxième année</b></p>
<p><b>Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD : Produit:</b> 1.1.1 Capacités développées dans l'ensemble du gouvernement pour intégrer l'Agenda 2030, l'Accord de Paris et d'autres accords internationaux dans les plans de développement et les budgets, et pour analyser les progrès vers les ODD, en utilisant des solutions innovantes et basées sur les données.</p> <p><b>Produit :</b> 1.1.2 Les groupes marginalisés, en particulier les pauvres, les femmes, les personnes handicapées et les personnes déplacées sont habilités à accéder universellement aux services de base et aux actifs financiers et non financiers pour renforcer leurs capacités productives et bénéficier de moyens de subsistance et d'emplois durables</p>
<p><b>Intitulé et numéro Atlas du projet :</b></p>

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT <sup>17</sup>	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)			MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS
			Valeur	Année	2021	2022	FINAL	
<b>Produit 1 : Les institutions</b>	<b>Volet 1.1 : Conception, mise en œuvre, suivi et évaluation de stratégies et politiques publiques sensibles au genre créant des emplois et des moyens de subsistance pour les femmes, les jeunes, les pauvres et les exclus.</b>							

<sup>16</sup> Le PNUD publie des informations sur ses projets (indicateurs, situations de référence, cibles et résultats) pour respecter les normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA). On veillera à employer des indicateurs SMART (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps), à fournir des situations de référence précises et des cibles reposant sur des données fiables et sur des preuves crédibles. On évitera aussi les acronymes de manière à ce que le public externe comprenne clairement les résultats du projet.

<sup>17</sup> Il est recommandé que les projets utilisent les indicateurs de produits issus du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources (IRRF) du Plan stratégique du PNUD, selon qu'ils sont pertinents, en sus des indicateurs de résultats spécifiques du projet. Il conviendra éventuellement de ventiler les indicateurs par sexe ou selon les autres groupes cibles.

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT <sup>17</sup>	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)			MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS	
			Valeur	Année	2021	2022	FINAL		
nationales en charge du pilotage de l'économie ont la capacité de concevoir des stratégies, d'assurer la coordination intersectorielle, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation de politiques publiques (y compris les politiques de financement public et privé) sensibles au genre qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus	➤ <i>Élaborations de stratégies et plans</i>								
	1.1.1. Nombre de rapports RNDH élaborés	MAEPSP		1	1	1	2		
	1.1.2. Existence d'un Second Plan d'action de la SCAPP 2021-2025 sensible au genre adopté par le GVT	MAEPSP			1	1	2		
	1.1.3. Nombre de rapports annuels de la mise en œuvre de SCAPP élaborés	MAEPSP			1	1	2		
	1.1.4. Nombre de stratégies sectorielles chiffrés élaborées (Ministère des finances)/#total de stratégies sectorielles planifiées	MF							
	➤ <i>Études</i>								
	1.1.5.	MAEPSP			1		1		
	1.1.6.	MAEPSP			1		1		
	1.1.7.				1		1		
	1.1.8.				1		1		
	1.1.9.					1	1		
	➤ <i>Formations</i>								
	1.1.10.					10		10	
	➤ <i>Renforcement des capacités de mise en œuvre et suivi et évaluation de la SCAPP, des ODD, du ProPEP, et des politiques publiques</i>								
1.1.11.	PCI								

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT <sup>17</sup>	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)			MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS
			Valeur	Année	2021	2022	FINAL	
	1.1.12.	PCI						
	1.1.13.	PCI						
	➤ <i>Divers</i>							
	1.1.14.							
	1.1.15.	PCI			2	2	4	
	1.1.16.	PCI						
	1.1.17.	PCI			2	2	4	
<b>Volet 1.2. : Coordination intersectorielle et renforcement des outils de développement économique local pour favoriser un environnement propice à la création d'emploi et des moyens de subsistance pour les femmes, les jeunes, les pauvres et les exclus à travers la mise en place de fonds de développement local</b>								
	1.2.1. Existence d'Une cellule opérationnelle de coordination intersectorielle et de renforcement des capacités des acteurs de développement économique pour la gestion du niveau régional	MAEPSP			1		1	
	1.2.2.	PCI						
<b>Volet 1.3. : Renforcement des capacités et de l'expertise des institutions pour produire et rendre disponibles des données désagrégées et des analyses de vulnérabilité afin d'assurer un suivi régulier du niveau de réalisation des effets, y compris pour le ProPEP et la SCAPP</b>								
	➤ <i>Productions de données statistiques et enquêtes</i>							
	1.2.3. Nombre d'annuaires statistiques produits avec des données désagrégées et de bonne qualité pour répondre aux besoins de suivi de l'effet et de la SCAPP	PCI			5	5	10	

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT <sup>17</sup>	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)			MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS	
			Valeur	Année	2021	2022	FINAL		
	1.2.4. Nombre de régions disposant d'un système d'information sur l'emploi géré par l'ANAPEJ	ANAPEJ							
	1.2.5. # enquêtes trimestrielles sur l'emploi de l'ONS réalisées	ONS							
	➤ <i>Appui à l'analyse, à la diffusion à temps et à l'archivage</i>								
	1.2.6. Le système de suivi évaluation de la SCAPP et du ProPEP est opérationnel	MF			1		1		
	1.2.7.				1		1		
	➤ <i>Renforcement du cadre institutionnel et organisationnel du SSN</i>								
	1.2.8. Existence d'une SNDS 2020-2026 validée	ONS			Oui		oui		
	1.2.9.				Oui		oui		
<b>Produit 2 : Une stratégie globale de financement des interventions générant une croissance inclusive, à travers une approche holistique des finances publiques et une approche intégrée de la politique publique</b>	<b>Volet 2.1 Développement d'une stratégie de financement par une approche holistique des finances publiques</b>								
		➤ <i>Financement des Politiques &amp; stratégies et Finance Publique</i>							
	2.1.1.	Existence d'Une Stratégie validée de Financement de la SCAPP, des ODD et du ProPEP sensible au genre	PCI			Oui		Oui	
	2.1.2.	Existence d'Une plate-forme opérationnelle de dialogue sur le financement de la croissance inclusive (qui pourrait inclure des acteurs publics et privés - investisseurs)	MF			Oui		Oui	
	2.1.3.	Une nouvelle loi organique des lois de Finance au Ministère Finance est mise en place	MF			Oui		Oui	
		➤ <i>Financements extérieurs, APD</i>							



PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT <sup>17</sup>	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)			MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS	
			Valeur	Année	2021	2022	FINAL		
en matière de financement privée est élaborée pour promouvoir la participation privée aux investissements publics notamment la mise à profit de la Zakat pour financer les ODD	2.1.4.	PCI			Oui		Oui		
	2.1.5.	PCI			Oui		Oui		
	2.1.6.	PCI			Oui		Oui		
	2.1.7.	PCI			Oui		Oui		
	2.1.8.	PCI			Oui		Oui		
	➤ <i>Décentralisation, Développement Économique Local</i>								
	2.1.9.	PCI			Oui		Oui		
	2.1.10.	PCI			Oui		Oui		
	2.1.11.	PCI			Oui		Oui		
	2.1.12. Des fonds de développement locaux sont mis en place permettant ainsi aux collectivités locales de renforcer leurs capacités et d'offrir aux populations des infrastructures rurales adaptés aux besoins.	PCI			Oui		Oui		
	<b>Volet 2.2: Développement d'une stratégie de financement par approche intégrée de la politique publique en matière de financement privée pour promouvoir la participation privée aux investissements publics notamment la mise à profit de la Zakat pour financer les ODD</b>								
	➤ <i>Institutionnalisation et mise à profit de la Zakat pour financer les ODD en Mauritanie</i>								
2.2.1.	PCI			Oui		Oui			
2.2.2.	PCI			Oui		Oui			
2.2.3. Existence d'un cadre réglementaire et juridique complet et validé pour maximiser le potentiel de	PCI			Oui		Oui			

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT <sup>17</sup>	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)			MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS
			Valeur	Année	2021	2022	FINAL	
	la Zakat et le développement de la finance islamique en général.							
	➤ <i>Mise en œuvre et gestion des PPP (participation privée aux investissements publics)</i>							
	2.2.4.	PCI			Oui		Oui	
	2.2.5.	PCI			Oui		Oui	
	2.2.6.	PCI			Oui		Oui	
	➤ <i>Autres financements privés</i>							
	2.2.7. Mise en place d'une plateforme pour une série d'initiatives connexes visant à canaliser les ressources nationales, les contributions volontaires des particuliers et des entreprises et autres philanthropes vers les ODD	PCI			Oui		Oui	
	2.2.8. Une Stratégie d'approche et d'implication des autres types de financements privés : Fondations à caractère social, en lien avec l'environnement, etc.; Financement participatif à travers des plateformes spécialisées en matière de croissance inclusive, Mécénat, sponsoring, etc.) est mise en place	PCI			Oui		Oui	
<b>Produit 3 : Les groupes marginalisés (femmes et jeunes) dans les zones cibles bénéficient de</b>	<b><u>Volet 3.1. : Renforcement des capacités des acteurs économiques ruraux, en particulier les groupes marginalisés (femmes et jeunes) pour améliorer significativement la production agro-sylvo-pastorale et halieutique par l'approche "verdissement des chaînes de valeurs agricoles" pour une croissance inclusive et un développement durable à la base par une approche filière et de structuration des producteurs</u></b>							
	3.1.1. Nombre de produits sélectionnés par filières de production les plus prometteuses en termes de productivité, de rendement et de génération de revenus y compris en tenant compte des notions d'économies vertes et bleues et en articulation avec les marchés extérieurs internationaux et régionaux (AfCFTA)	PCI						

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT <sup>17</sup>	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)			MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS
			Valeur	Année	2021	2022	FINAL	
meilleures perspectives d'emplois y compris la création d'emplois par l'entrepreneuriat (transition vers l'auto-emploi) en favorisant l'initiative entrepreneuriale pour l'adapter à la nouvelle donne des potentialités du numérique au profit des TPE, afin de lutter contre le chômage et les discriminations à l'emploi.	3.1.2.	PCI						
	3.1.3. Quantité de semences produites par zone d'intervention ; Nombre d'hectares aménagés et amendés	PCI						
	3.1.4. Nombre d'organisations et coopératives féminines bénéficiaires des techniques et outillages améliorés de production et par filière	PCI						
	3.1.5.	PCI						
	3.1.6.	PCI						
	3.1.7. Nombre d'infrastructures de transformation, de stockage et de conservation des produits créés	PCI						
	<b>Volet 3.2. : Promotion des initiatives et des projets visant à la création des opportunités d'emplois y compris la création d'emplois par l'entrepreneuriat (transition vers l'auto-emploi) pour les jeunes et les femmes en favorisant l'initiative entrepreneuriale pour l'adapter à la nouvelle donne des potentialités du numérique au profit des TPE, afin de lutter contre le chômage et les discriminations à l'emploi</b>							
	3.2.1. Nombre d'emplois créés par secteur à fort potentiel de création d'emploi (pêche et ses filières, agriculture et ses filières, l'élevage et ses filières, emplois verts, technologies de l'information) ;	PCI						
	3.2.2. Nombre d'acteurs économiques qui s'engagent dans les filières identifiées bénéficiaires de formation par sexe	PCI						
	3.2.3.	Projet						
	3.2.4. Nombre de bénéficiaires par sexe des initiatives de promotion de l'emploi dans les métiers de couture, teinture, coiffure, et assimilés	PCI						
	3.2.5.	Projet						

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT <sup>17</sup>	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)			MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS
			Valeur	Année	2021	2022	FINAL	
	3.2.6.	PCI						
	3.2.7.	Projet						
	3.2.8. Une plateforme numérique d'échange de bétail est mise en place pour libérer le potentiel des transactions d'élevage, de l'agro-industrie et de l'emploi des jeunes grâce aux technologies numériques et aux modèles commerciaux pour la prospérité rurale	PCI		Non	Oui		Oui	
	3.2.9. Nombre de nouveaux centres de formation aux petits métiers par spécialisation (plomberie, électricité, bâtiment et réparations mécaniques)	PCI						
	3.2.10.	PCI						
	3.2.11.	PCI						
	3.2.12.	PCI						
	3.2.13.	PCI						
	3.2.14.	PCI						
	3.2.15.	PCI						
<b>Volet 3.3. : Développement de mécanismes d'accès à la microfinance inclusive pour les TPMEs, PMEes et coopératives locales, au commerce électronique, et aux services financiers, notamment aux services financiers numériques abordables et adaptés aux besoins spécifiques des jeunes et des femmes, qui permettent aux personnes démunies d'entrer dans l'économie officielle</b>								
	3.3.1. Nombre de produits nouveaux produits adaptés aux besoins en milieu rural pour élargir et faciliter l'accès des PMEes et TPMEes des jeunes et des femmes aux financements notamment aux services	PCI						

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT <sup>17</sup>	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)			MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS
			Valeur	Année	2021	2022	FINAL	
	financiers numériques pour la distribution et l'expansion des marchés de prêts vers les segments encore exclus et l'émergence du secteur privé.							
	3.3.2. Nombre de femmes et de jeunes dont l'accès aux services financiers a été facilité, notamment aux services financiers numériques, aux guichets de microfinance et aux financements domestiques pour les jeunes et les femmes	PCI						
	3.3.3.	PCI						
	3.3.4. Nombre de PME/PMI des jeunes et les femmes dont les capacités ont été renforcées, en termes de formalisation, structuration et de développement des plans d'affaires, et de facilités d'accès au financement en particulier aux services financiers numériques et aux marchés	PCI						
	3.3.5. Nombre de mécanismes d'appui-conseil de proximité mise en place pour faciliter l'accès des PME, des TPMEs, des coopératives, et des populations défavorisées (jeunes et femmes) à des mécanismes de financement adaptés	PCI						
	3.3.6. Nombre de jeunes et de femmes ayant bénéficiés des opportunités des marchés à travers principalement le développement de plateformes de commerce digitales	PCI						
	3.3.7. Nombre de mécanismes financiers notamment de garanties adaptés pour élargir l'accès des PME/PMI au secteur bancaire domestique développés	PCI						
	3.3.8. Nombre de TPMEs, PME des femmes et des jeunes appuyés à travers des mécanismes permettant de dérisquer les entités économiques et	PCI						

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT <sup>17</sup>	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)			MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS
			Valeur	Année	2021	2022	FINAL	
	de leur donner accès à des financements domestiques et internationaux.							
	3.3.9. Nombre d'institutions du secteur bancaire domestique soutenues en particulier les institutions de microfinance pour définir des mécanismes pour dérisquer les projets des jeunes et des femmes et faciliter l'accès au crédit le tout dans une perspective d'accès aux financements de sorte à résoudre de possibles limitations en termes de liquidités disponibles	<i>PCI</i>						

## VI. SUIVI ET ÉVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet fera l'objet d'un suivi selon les plans de suivi et d'évaluation ci-dessous : *[NB : les plans de suivi et d'évaluation doivent être adaptés au contexte du projet, ainsi qu'il conviendra].*

### Plan de suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	partenaires éventuels	Coût éventuel
<b>Suivre les progrès vers les résultats</b>	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du RRF afin de déterminer les progrès du projet vers l'obtention des produits convenus.	Trimestrielle ou à la fréquence requise pour chaque indicateur.	Intervention de la direction du projet en cas de progrès plus lents que prévus.		
<b>Suivre et gérer les risques</b>	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Trimestrielle	La direction du projet identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.		
<b>Apprendre</b>	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégré dans le projet.	Au moins annuelle	L'équipe du projet dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.		
<b>Assurance qualité du projet</b>	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.	Annuelle	La direction du projet examine les forces et les faiblesses du projet et en tient compte pour éclairer ses		

			décisions et améliorer les performances du projet.		
<b>Revoir et Prendre des mesures correctives</b>	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.	Au moins annuelle	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.		
<b>Rapport du projet</b>	Il sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.	Annuelle et à la fin du projet (rapport final)			
<b>Revue du projet (comité de pilotage)</b>	Le mécanisme de gouvernance du projet (comité de pilotage) effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. La dernière année du projet, le comité de pilotage effectue une revue du projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du projet auprès des publics concernés.	À préciser (au moins annuelle)	Il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.		

### Plan d'évaluation<sup>18</sup>

Titre de l'évaluation	partenaires (éventuels)	Produit associé du plan stratégique	Effet du PNUAD/DPP	Date d'achèvement prévue	Parties prenantes clés de l'évaluation	Coût et source du financement
Ex. : Évaluation à mi-parcours						

<sup>18</sup> Facultatif; selon les besoins



## VII. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL

(Coût en 1000 \$ US)

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année		PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
		A1	A2		Source de financement	Poste budgétaire	Montant
<b>Produit 1 : Les institutions nationales en charge du pilotage de l'économie ont la capacité de concevoir des stratégies, d'assurer la coordination intersectorielle, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation de politiques publiques (y compris les politiques de financement public et privé) sensibles au genre qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus</b>	<b>Activités du produit 1</b>						
	<b>Volet 1.1 : Conception, mise en œuvre, suivi et évaluation de stratégies et politiques publiques sensibles au genre créant des emplois et des moyens de subsistance pour les femmes, les jeunes, les pauvres et les exclus.</b>	1422	535	MAEPSP/ PNUD		Consultant ; Ateliers	1957
	➤ <i>Élaboration de stratégies et plans</i>						
	• Appui à l'élaboration et production du rapport national de développement humain (RNDH) sensibles au genre	42	42	MAEPSP/ PNUD		Consultant ; Ateliers	84
	• Appui à l'élaboration des dix (10) stratégies régionales, avec leurs stratégies de financement pertinentes sensibles au genre	210		MAEPSP/ PNUD		Consultant ; Ateliers	210
	• Appui à l'élaboration du second Plan d'action de la SCAPP couvrant la période 2021-2025, sensible au genre	42	42	MAEPSP/ PNUD		Consultant ; Ateliers	84
	• Appui à l'élaboration des deux rapports annuels de la mise en œuvre de SCAPP	44	22	MAEPSP/ PNUD		Consultant ; Ateliers	66
	• Déploiement d'une cartographie des domaines d'opportunités d'investissement (dans le cadre du SCAPP) en tant que renseignement sur les investissements	17		MF/ PNUD		Consultant ; Ateliers	17
	• Réactualisation et mise en œuvre de la Stratégie nationale de la lutte contre la corruption	17		MF/ PNUD		Consultant ; Ateliers	17
	• Élaborations des stratégies sectorielles chiffrées pour les ministères	170		MAEPSP/ PNUD		Consultant ; Ateliers	170
	• Élaboration des plans annuels de performance	170		MAEPSP/ PNUD		Consultant ; Ateliers	170
	➤ <i>Études</i>						
• Étude de l'Impact de l'investissement public sur la croissance	17		MAEPSP/ PNUD		Consultant ; Ateliers	17	

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année		PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
		A1	A2		Source de financement	Poste budgétaire	Montant
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étude sur le Développement des chaînes de valeurs de la pêche et son impact sur la croissance en y intégrant une composante environnementale avec une approche de "verdissement" pour l'agriculture et d' "économie bleue" pour les ressources halieutiques.</li> </ul>	17		MAEPSP/ PNUD		Consultant; Ateliers	17
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étude sur la dynamique pro-pauvre</li> </ul>	42		MAEPSP/ PNUD		Consultant; Ateliers	42
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étude économique sur la nouvelle série des comptes nationaux</li> </ul>	42		MAEPSP/ PNUD		Consultant; Ateliers	42
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étude prospective Mauritanie vision 2063</li> </ul>		172	MAEPSP/ PNUD		Consultant; Ateliers	172
	➤ Formations						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement de capacité des structures techniques indiquées en matière de formations dans divers domaines (GAR, Techniques de gestion du MEGC, Econométrie, comptabilité nationale, suivi de la conjoncture, gouvernance, estimation du PIB, nouveau concept du budget programme, contenu de la LOF, système d'information, analyses sectorielles et stratégiques, par chaînes de valeur, économie circulaire ou économie bleue, méthodes d'engagement du secteur privé</li> </ul>	325		MAEPSP/ PNUD		Consultant; Séminaires	325
	➤ Renforcement des capacités de mise en œuvre et suivi et évaluation de la SCAPP, des ODD, du ProPEP, etc.						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des capacités des structures techniques dans la mise en œuvre des politiques et programmes, et ce, avec une approche d'intégration des ODD</li> </ul>	65	65	MAEPSP/ PNUD		Consultant; Séminaires	130
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des capacités nationales de suivi et évaluation de la SCAPP, des ODD, du ProPEP et des politiques publiques</li> </ul>	65	65	MAEPSP/ PNUD		Consultant; Séminaires	130
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui à l'élaboration des outils méthodologiques de suivi et évaluation et organisation des séminaires méthodologiques de maîtrise de ces outils.</li> </ul>	65	65	MAEPSP/ PNUD		Consultant; Séminaires	130
	➤ Divers						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recrutement de trois (3) Assistants techniques VNU</li> </ul>	18	18	MAEPSP/ PNUD			36
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Voyages d'études pour s'inspirer des expériences d'autres pays (en prospective, suivi de la conjoncture, etc.)</li> </ul>	24	24	MAEPSP/ PNUD			48

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année		PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
		A1	A2		Source de financement	Poste budgétaire	Montant
	• Dotations en équipement (informatique et logistique)	30	20	MAEPSP/ PNUD			50
	<b>Volet 1.2. : Coordination intersectorielle et renforcement des outils de développement économique local pour favoriser un environnement propice à la création d'emploi et des moyens de subsistance pour les femmes, les jeunes, les pauvres et les exclus à travers la mise en place de fonds de développement local</b>	<b>456</b>	<b>130</b>	<b>MAEPSP/ PNUD</b>			
	• Création d'une cellule de coordination intersectorielle et de renforcement des capacités des acteurs de développement économique au niveau régional et local	11		MAEPSP/ PNUD		Atelier	11
	• Renforcement des capacités de cellules régionales du MAEPSP	105		MAEPSP/ PNUD		Atelier	105
	• Renforcement des capacités des régions dans le processus de planification, de budgétisation et de gestion des équipements collectifs et communautaires.	105		MAEPSP/ PNUD		Atelier	105
	• Appui à l'Élaboration et la mise en œuvre des Plans Régionaux de Développement (SCRAPP), des Programmes Triennaux d'Investissement (PTI) et des Plans Annuels d'Investissement (PAI) où les priorités des territoires seront inscrites dans ce type de référentiels permettant de mieux rationaliser les ressources financières mobilisées et d'œuvrer à la création des économies locales viables	235		MAEPSP/ PNUD		Consultant; Ateliers	235
	• Renforcement des capacités des conseils municipaux, des communautés de base et des OSC dans le processus de planification, de budgétisation, financement, de suivi et de gestion des équipements collectifs et communautaires à travers la mise en place de fonds de développement locaux permettant ainsi aux collectivités locales de renforcer leurs capacités et d'offrir aux populations des infrastructures rurales adaptés aux besoins.		130	MAEPSP/ PNUD		Séminaires et Consultants	130
	<b>Volet 1.3. : Renforcement des capacités et de l'expertise des institutions pour produire et rendre disponibles des données désagrégées et des analyses de vulnérabilité afin d'assurer un suivi régulier du niveau de réalisation des effets, y compris pour le ProPEP et la SCAPP</b>	<b>734</b>	<b>502</b>				<b>1236</b>
	➤ <i>Productions de données statistiques et enquêtes</i>						
	• Appui à la production des statistiques sectorielles désagrégées et de bonne qualité pour répondre aux besoins de suivi de l'effet et de la SCAPP (annuaires statistiques)	100	100	ONS/Ministères sectoriels concernés		forfait	200

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année		PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
		A1	A2		Source de financement	Poste budgétaire	Montant
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui à la production régulière des données d'enquête désagrégées (niveau régional, sexe, groupe d'âge) sur les conditions de vie des ménages pour répondre aux besoins des suivis de l'effet et de la SCAPP et du ProPEP</li> </ul>	50	50	ONS/PNUD		Forfait	100
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui à la gestion du système d'information sur le marché de l'emploi dans le cadre de sa décentralisation (ANAPEJ)</li> </ul>	50	50	ANAPEJ/PNUD		Forfait	100
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui à l'enquête trimestrielle sur l'emploi de l'ONS (prévisions)</li> </ul>	20	20	ONS/PNUD		Enquêteurs, consultants, Ateliers	40
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui à l'élaboration des comptes nationaux</li> </ul>	10	10	ONS/PNUD		Enquêteurs, consultants, Ateliers	20
	➤ <i>Appui à l'analyse, à la diffusion à temps et à l'archivage</i>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui à la réalisation d'études et d'analyses régulières sur la vulnérabilité, la croissance inclusive pour assurer un suivi régulier de l'effet et de la SCAPP et du ProPEP</li> </ul>	60	60	ONS/MAEPSP/PNUD		Consultants, Ateliers	120
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui à la diffusion et publication des études et analyse sur la vulnérabilité</li> </ul>	50	50	ONS/Ministères sectoriels concernés		Contrat	100
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui à la diffusion et Publication des annuaires statistiques</li> </ul>	50	50	ONS/Ministères sectoriels concernés		Contrat	100
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui à la mise en place d'une base de données de gestion des indicateurs de suivi de l'effet et de la SCAPP et du ProPEP régulièrement mise à jour</li> </ul>	50	50	ONS/Ministères sectoriels concernés		Consultants, Ateliers	100
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui au développement d'un système de suivi de dépenses en relation aux résultats achevés par indicateur</li> </ul>	42	42	MAEPSP/PNUD		Consultant; Ateliers	84
	➤ <i>Renforcement du cadre institutionnel et organisationnel du SSN</i>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plaidoyer auprès des autorités pour un renforcement des capacités du Système statistique national (SSN) avec une attention particulière à l'ONS, l'organe central du système.</li> </ul>	20	20	ANAPEJ/PNUD		Ateliers	40
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de la SNDS 2020-2025</li> </ul>	40		ONS/PNUD/PTF		Consultants	40

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année		PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
		A1	A2		Source de financement	Poste budgétaire	Montant
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui à la mise en place d'un mécanisme de coordination de la collecte des données d'indicateurs (y compris la prise en compte des indicateurs liés aux résultats financiers) entre l'ONS et les producteurs de statistiques de suivi de l'effet, de la SCAPP et du ProPEP</li> </ul>	62		ONS/Ministères sectoriels concernés		Consultant; Ateliers	62
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des capacités des bureaux régionaux de l'ONS ainsi que les services statistiques dans les départements ministériels.</li> </ul>	130		ONS/PNUD		Consultants, Seminaires formations	130
	<b>SUIVI</b>	261,2	116,7				377,9
	<b>Total partiel pour le produit 1</b>	<b>2873,2</b>	<b>1283,7</b>				<b>4156,9</b>
	<b>Activités du produit 2</b>						
	<b>Volet 2.1 Développement d'une stratégie de financement par une approche holistique des finances publiques</b>	800	0	-			800
	➤ <i>Financement des Politiques &amp; stratégies et Finance Publique</i>						
<b>Produit 2 : Une stratégie globale de financement des interventions générant une croissance inclusive, à travers une approche holistique des finances publiques et une approche intégrée de la politique publique en matière de financement privée est élaborée pour promouvoir la participation privée aux investissements publics notamment la mise à profit de la Zakat pour financer les ODD.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration d'une cartographie des sources de financement potentielles et des acteurs potentiels pour le développement et la mise en œuvre des interventions du Programme</li> </ul>	47		MF/MAEPSP/PNUD		Consultants & Ateliers	47
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration d'une Stratégie de Financement de la SCAPP, des ODD et du ProPEP sensible au genre</li> </ul>	66		MF/MAEPSP/PNUD		Consultants & Ateliers	66
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration des stratégies de financement des politiques et stratégies sectorielles qui contribuent à une croissance inclusive et durable</li> </ul>	90		MF/MAEPSP/PNUD		Consultants & Ateliers	90
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'une cartographie des zones d'opportunités d'investissement dans le cadre du SCAPP et du ProPEP</li> </ul>	47		MF/MAEPSP/PNUD		Consultants & Ateliers	47
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Institutionnalisation et application d'une fiscalité « verte » et innovante avec ses instruments réglementaires, et les instruments de marché comme les taxes « vertes » est institutionnalisée et appliquée</li> </ul>	42		MF/MAEPSP/PNUD		Consultants & Ateliers	42
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'une gestion efficiente des finances publiques avec une affectation optimale des recettes (Budgétisation des recettes) à la croissance inclusive</li> </ul>	42		MF/MAEPSP/PNUD		Consultants & Ateliers	42
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'un mécanisme de responsabilisation pour l'engagement d'un dialogue sur l'allocation des finances et ses dépenses</li> </ul>	29		MF/MAEPSP/PNUD		Consultants & Ateliers	29

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année		PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
		A1	A2		Source de financement	Poste budgétaire	Montant
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'une plate-forme de dialogue sur le financement de la croissance inclusive (qui pourrait inclure des acteurs publics et privés - investisseurs)</li> </ul>	42		MF/MAEPSP/P NUD		Consultants & Ateliers	42
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'une nouvelle loi organique de Finance au Ministère Finance</li> </ul>	42		MF/MAEPSP/P NUD		Consultants & Ateliers	42
	➤ <i>Financements extérieurs, APD</i>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation de toutes les possibilités de flux de financement, y compris l'APD</li> </ul>	17		MF/MAEPSP/P NUD		Consultants & Ateliers	17
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'une étude sur la gestion de l'aide au développement</li> </ul>	42		MF/MAEPSP/P NUD		Consultants & Ateliers	42
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration d'une stratégie de gestion de la dette publique</li> </ul>	42		MF/MAEPSP/P NUD		Consultants & Ateliers	42
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration d'une stratégie d'amélioration de la gestion de l'aide et de la coopération au développement (APD)</li> </ul>	42		MF/MAEPSP/P NUD		Consultants & Ateliers	42
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration d'une stratégie active de mobilisation des ressources auprès des PTF sur la base de la similarité des priorités des programmes de coopération, des zones géographiques ciblées, des chances de synergie avec leurs activités en cours ou projetées, et avec des produits spécifiques accrocheurs</li> </ul>	42		MF/MAEPSP/P NUD		Consultants & Ateliers	42
	➤ <i>Décentralisation, Développement Économique Local</i>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration d'une Stratégie de Financement au niveau sous-régional et local sensible au genre y compris les SCRAPP</li> </ul>	42		MF/MAEPSP/P NUD		Consultants & Ateliers	42
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'une cartographie des zones d'opportunités d'investissement dans le cadre des SCRAPP</li> </ul>	42		MF/MAEPSP/P NUD		Consultants & Ateliers	42
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre d'une décentralisation fiscale liée à la mobilisation des revenus dans les zones rurales en liaison avec les zones rurales</li> </ul>	42		MF/MAEPSP/P NUD		Consultants & Ateliers	42
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place des fonds de développement locaux permettant ainsi aux collectivités locales de renforcer leurs capacités et d'offrir aux populations des infrastructures rurales adaptés aux besoins.</li> </ul>	42		MF/MAEPSP/P NUD		Consultants & Ateliers	42

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année		PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
		A1	A2		Source de financement	Poste budgétaire	Montant
	<b>Volet 12 : Développement d'une stratégie de financement par approche intégrée de la politique publique en matière de financement privée pour promouvoir la participation privée aux investissements publics notamment la mise à profit de la Zakat pour financer les ODD</b>	<b>334</b>	<b>20</b>	MF/MAEPSP/P NUD			354
	➤ <i>Institutionnalisation et mise à profit de la Zakat pour financer les ODD en Mauritanie</i>						
	• Réalisation d'une Étude évaluative complète sur la Zakat en vue de saisir ses différentes caractéristiques, les données officielles fiables sur la Zakat, l'optimisation de sa distribution, ses forces et ses faiblesses en tant que source de financement innovant pour les ODD en Mauritanie (analyse SWOT)	54		MF/MAEPSP/P NUD		Consultants & Ateliers	54
	• Réalisation de Plaidoyers et sensibilisations & communication en faveur de la ZAKAT pour une meilleure compréhension de son potentiel dans le cadre de la réalisation des ODD	20	20	MF/MAEPSP/P NUD		Contrats	40
	• Renforcement du cadre réglementaire et juridique encore incomplet pour maximiser le potentiel de la Zakat et le développement de la finance islamique en général.	22		MF/MAEPSP/P NUD		Consultants & Ateliers	22
	➤ <i>Mise en œuvre et gestion des PPP (participation privée aux investissements publics)</i>						
	• Constitution et analyse d'un Portefeuille de projets bancables	22		MF/MAEPSP/P NUD		Consultants & Ateliers	22
	• Mise en place et opérationnalisation des groupes sectoriels publics-privés pour l'amélioration de la compétitivité et le benchmarking et la promotion des partenariats	54		MF/MAEPSP/P NUD		Consultants & Ateliers	54
	• Élaboration d'une stratégie d'engagement du secteur privée dans les secteurs stratégiques identifiés comme pertinents en articulation avec le déploiement d'une cartographie des domaines d'opportunités d'investissement	54		MF/MAEPSP/P NUD		Consultants & Ateliers	54
	➤ <i>Autres financements privés</i>						
	• Mise en place d'une plateforme pour une série d'initiatives connexes visant à canaliser les ressources nationales, les contributions volontaires des particuliers et des entreprises et autres philanthropes vers les ODD	54		MF/MAEPSP/P NUD		Consultants & Ateliers	54

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année		PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
		A1	A2		Source de financement	Poste budgétaire	Montant
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'une Stratégie d'approche et d'implication des autres types de financements privés : Fondations à caractère social, en lien avec l'environnement, etc.; Financement participatif à travers des plateformes spécialisées en matière de croissance inclusive, Mécénat, sponsoring, etc.)</li> </ul>	54		MF/MAEPSP/P NUD		Consultants & Ateliers	54
	<b>SUIVI</b>	<b>113,4</b>	<b>2</b>				<b>115,4</b>
	<b>Total partiel pour le produit 2</b>	<b>1247,4</b>	<b>22</b>				<b>1269,4</b>
	<b>Activités du produit 3</b>						
<b>Produit 3 : Les groupes marginalisés (femmes et jeunes) dans les zones cibles bénéficient de meilleures perspectives d'emplois y compris la création d'emplois par l'entreprenariat (transition vers l'auto-emploi) en favorisant l'initiative entrepreneuriale pour l'adapter à la nouvelle donne des potentialités du numérique au profit des TPE, afin de lutter contre le chômage et les discriminations à l'emploi</b>	<b>Volet 3.1. : Renforcement des capacités des acteurs économiques ruraux, en particulier les groupes marginalisés (femmes et jeunes) pour améliorer significativement la production agro-sylvo-pastorale et halieutique par l'approche "verdissement des chaînes de valeurs agricoles" pour une croissance inclusive et un développement durable à la base par une approche filière et de structuration des producteurs</b>	712	380	MASEF/MEJS/A NAPEJ/MDR			1092
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui au choix consensuel et donc participatif des filières de production les plus prometteuses en termes de productivité, de rendement et de génération de revenus y compris en tenant en compte les notions d'économies vertes et bleues et en articulation avec les marchés extérieurs internationaux et régionaux (AfCFTA)</li> </ul>	90		MASEF/MEJS/A NAPEJ/MDR		Consultant; Ateliers	90
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation des femmes et des jeunes qui s'engagent dans les filières identifiées (amélioration du niveau de qualification, d'adaptation et de reconversion ; création, gestion des projets et élaboration des business plan, etc.)</li> </ul>	130		MASEF/MEJS/A NAPEJ/MDR		Consultant; Ateliers	130
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui aux initiatives des femmes et jeunes visant à promouvoir la production (semences, intrants, aménagements et amendements des sols)</li> </ul>	125	125	MASEF/MEJS/A NAPEJ/MDR		Contrat	250
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui aux initiatives visant à l'accompagnement des organisations et coopératives des producteurs ruraux (coopératives féminines) à l'acquisition et la maîtrise des techniques et outillages améliorés de production, selon les filières productives choisies</li> </ul>	125	125	MASEF/MEJS/A NAPEJ/MDR		Contrat	250
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des capacités de gestion des organisations et coopératives rurales des producteurs (jeunes et femmes)</li> </ul>	65	65	MASEF/MEJS/A NAPEJ/MDR		Consultant; Ateliers	130
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui à l'auto-organisation des producteurs (jeunes et femmes) et de leurs circuits commerciaux</li> </ul>	65	65	MASEF/MEJS/A NAPEJ/MDR		Consultant; Ateliers	130



PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année		PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
		A1	A2		Source de financement	Poste budgétaire	Montant
	· Appui aux infrastructures de transformation, de stockage et de conservation des produits des producteurs (jeunes et femmes)	75		MASEF/MEJS/ANAPEJ/MDR		Consultant; Ateliers	75
	• Exploration d'opportunités dans les outils digitaux d'accès aux marchés, en particulier régionaux dans le cadre de l'AfCFTA	37		MF/MAEPSP/PNUD		Consultant; Ateliers	37
	<b>Volet 3.2. : Promotion des initiatives et des projets visant à la création des opportunités d'emplois y compris la création d'emplois par l'entrepreneuriat (transition vers l'auto-emploi) pour les jeunes et les femmes en favorisant l'initiative entrepreneuriale pour l'adapter à la nouvelle donne des potentialités du numérique au profit des TPE, afin de lutter contre le chômage et les discriminations à l'emploi</b>	<b>2914</b>	<b>740</b>	<b>MDR/MEJS/PNUD</b>			<b>3654</b>
	• Promotion de l'emploi dans les secteurs à fort potentiel de création d'emploi décents et durables pour les groupes marginalisés dans les zones d'intervention : la pêche et ses filières, agriculture et ses filières, l'élevage et ses filières, les emplois verts, les technologies de l'information, ...etc. ; (méthodologie basée sur les écosystèmes sur le modèle (Inclusive Business Ecoystems Initiative) ainsi que la modalité "Innovation Challenge")	600		MDR/MEJS/PNUD		Contrat	600
	• Appui à la mise en œuvre du projet « Promotion de l'emploi et d'autres moyens de subsistance respectueux de l'environnement en Assaba »	650		MDR/MEJS/PNUD			650
	• Appui au projet relatif à la Réponse prioritaire à l'impact économique du COVID-19 sur les femmes dans le secteur de la pêche			MASEF/MDR/MEJS/PNUD	JAPON		PM
	• Appui aux Initiatives Nationales de Solidarité (TAAZOUR)	650					Forfait
	• Appui à la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Gouvernance Régionale et au Développement locale (2017-2021) PAGOURDEL						PM
	• Appui à la mise en œuvre du Projet de mise en place d'une plateforme numérique d'échange de bétail pour libérer le potentiel des transactions d'élevage, de l'agro-industrie et de l'emploi des jeunes grâce aux technologies numériques et aux modèles commerciaux pour la prospérité rurale			MDR/MEJS/PNUD			PM

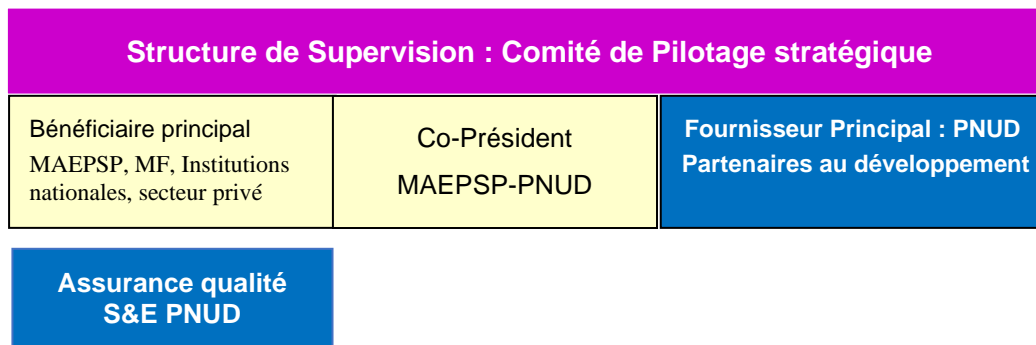
PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année		PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
		A1	A2		Source de financement	Poste budgétaire	Montant
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui aux initiatives visant à l'ouverture de petits centres de formation aux petits métiers de plomberie, électricité, bâtiment et réparations mécaniques dans les zones de grande vulnérabilité ainsi qu'aux initiatives de promotion de l'emploi dans les métiers de couture, teinture, coiffure :</li> </ul>	600	400	MEJS/PNUD		Contrat	1000
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui aux initiatives de promotion de l'emploi dans les métiers de couture, teinture, coiffure :</li> </ul>	300	300	MDR/MEJS/PNUD		Contrat	600
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plaidoyers en matière de fiscalité et de prélèvements sociaux pour un allègement suffisant des charges fiscales pour les TPE des jeunes et des femmes ;</li> </ul>	20	20	MF/MEJS/PNUD		Contrat	40
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement de plates-formes d'intermédiation par internet, plus ou moins collaboratives, qui permettent aux très petites entreprises d'acquérir une visibilité commerciale ;</li> </ul>	74		MEJS/PNUD		Consultants & Ateliers	74
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la promotion de l'entrepreneuriat par la mise en avant des réussites entrepreneuriales des TPMEs, PME.</li> </ul>	20	20	MEJS/PNUD		forfait	40
	<b>Volet 3.3. : Développement de mécanismes d'accès à la microfinance inclusive pour les TPMEs, PME et coopératives locales, au commerce électronique, et aux services financiers, notamment aux services financiers numériques abordables et adaptés aux besoins spécifiques des jeunes et des femmes, qui permettent aux personnes démunies d'entrer dans l'économie officielle</b>	2000	2000	MASEF/MEJS/PNUD			4000
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement des nouveaux produits adaptés aux besoins en milieu rural pour élargir et faciliter l'accès des PME et TPME des jeunes et des femmes aux financements notamment aux services financiers numériques pour la distribution et l'expansion des marchés de prêts vers les segments encore exclus et l'émergence du secteur privé.</li> </ul>	PM	PM	MASEF/MEJS/PNUD			PM
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Facilitation à l'accès aux services financiers, notamment numériques, aux guichets de microfinance et aux financements domestiques pour les jeunes et les femmes</li> </ul>	PM	PM	MASEF/MEJS/PNUD			PM

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année		PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
		A1	A2		Source de financement	Poste budgétaire	Montant
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promotion de la finance inclusive pour l'accès des populations défavorisées (jeunes et femmes) aux services financiers, en particulier le service financier numérique et au commerce électronique</li> </ul>	PM	PM	MASEF/MEJS/PNUD			PM
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des capacités des PME/PMI des jeunes et les femmes, en termes de formalisation, structuration et de développement des plans d'affaires, et de facilités d'accès au financement en particulier aux services financiers numériques et aux marchés</li> </ul>	PM	PM	MASEF/MEJS/PNUD			PM
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de mécanismes d'appui-conseil de proximité pour faciliter l'accès des PME, des TPME, des coopératives, et des populations défavorisées (jeunes et femmes) à des mécanismes de financement adaptés</li> </ul>	PM	PM	MASEF/MEJS/PNUD			PM
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification et exploitation des opportunités des marchés à travers principalement le développement de plateformes de commerce digitales</li> </ul>	PM	PM	MASEF/MEJS/PNUD			PM
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement des mécanismes financiers notamment de garanties adaptés pour élargir l'accès des PME/PMI au secteur bancaire domestique</li> </ul>	PM	PM	MASEF/MEJS/PNUD			PM
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui aux TPME, PME des femmes et des jeunes à travers des mécanismes permettant de dérisquer les entités économiques et de leur donner accès à des financements domestiques et internationaux.</li> </ul>	PM	PM	MASEF/MEJS/PNUD			PM
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui au secteur bancaire domestique en particulier les institutions de microfinance pour définir des mécanismes pour dérisquer les projets des jeunes et des femmes et faciliter l'accès au crédit le tout dans une perspective d'accès aux financements de sorte à résoudre de possibles limitations en termes de liquidités disponibles</li> </ul>	PM	PM	MASEF/MEJS/PNUD			PM
	<b>SUIVI</b>	<b>562,6</b>	<b>312</b>				<b>874,6</b>
	<b>Total partiel pour le produit 3</b>	<b>6188,6</b>	<b>3432</b>				<b>9620,6</b>
<b>Sous-total général effet</b>		<b>10309,2</b>	<b>4737,7</b>				<b>15046,9</b>
<b>Évaluation (le cas échéant)</b>		30	30				60
<b>Appui général à la gestion</b>		<b>1549,98</b>	<b>714,255</b>				<b>2264,235</b>
<b>TOTAL</b>		<b>11889,2</b>	<b>5481,96</b>				<b>17371,14</b>

## VIII. MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

Le Programme sera mis en œuvre selon la modalité d'exécution nationale (NEX) des programmes arrêtés conjointement par le PNUD et le Gouvernement de Mauritanie. La structure de supervision du Programme est décrite dans le schéma ci-dessous:

### Structure organisationnelle du PCI



*Rôles et les responsabilités des parties intervenant dans la gouvernance et la gestion du programme.*

#### 1. Trois groupes Thématiques de coordination sectorielles

Pour favoriser la concertation entre les acteurs et les partenaires clés de chacune des trois composantes du programme (Politique publique ; Finance Islamique ; Emploi), les groupes thématiques auront vocations à offrir un cadre de coordination et de mobilisation des partenariats autour des priorités nationales dans le secteur concerné. Placées sous le pilotage des ministres sectoriels (Affaires Economiques et Promotion des Secteurs Productifs ; Finances ; Emploi, Jeunesse et Sport), ces groupes se réuniront au moins sur une base semestrielle, autour des orientations stratégiques nationales dans chacun des secteurs.

Le Représentant Résident du PNUD y représente le PNUD, et assure la facilitation technique des discussions ainsi que le suivi des orientations. Le secrétariat de ces groupes sera assuré par les coordonnateurs des projets.

#### 2. Le Comité de Pilotage stratégique du Programme

Le pilotage stratégique du Programme sera assuré par le Comité de suivi stratégique (CSS) sous la coprésidence PNUD-MAEPSP. Le Comité de suivi stratégique se réunit tous les six (6) mois et a pour mandat de:

- Valider les axes des Plans de Travail Annuel (PTA) et en faire la revue régulière et valider les résultats annuels du programme;
- Valider les risques liés au contexte d'exécution;

- Fournir des directives et des recommandations pour s'assurer que les résultats attendus sont réalisés de façon satisfaisante et tel que planifiés ;
- Approuver les révisions substantives et budgétaires ;

### **3. Les Directeurs Nationaux des projets (DNP)**

Le DNP est le point focal en termes de responsabilités et d'obligation de rendre compte au niveau de l'agence nationale de mise en œuvre. Le programme sera suivi par trois Directeurs nationaux respectivement désignés sur les différents produits couverts par le programme. Chaque directeur national est désigné par l'agence de mise en œuvre parmi son personnel ayant rang de directeur ou à niveau supérieur. Il travaille à temps partiel pour le Programme et est tenu de consacrer aux activités de ce dernier un temps raisonnable. Il travaille sous la supervision du Comité de suivi stratégique (CSS). Il supervise le travail du coordinateur du Programme et facilite le travail de ce dernier ainsi que de ses collaborateurs. Son rôle et ses responsabilités sont déclinés ci-dessous :

- Superviser la bonne exécution et la mise en œuvre du Programme pour obtenir les produits et résultats prévus ;
- Veiller à la bonne utilisation des ressources du Programme ;
- Jouer le rôle de point focal pour la coordination du Programme avec l'agence d'exécution, le PNUD, le Gouvernement et les autres partenaires ;
- Veiller à ce que les contributions du gouvernement au Programme soient mises à disposition ;
- Veiller à ce que le plan de travail du Programme soit élaboré et mis à jour, en concertation et en accord avec le PNUD-Mauritanie ;
- Autoriser l'engagement des crédits pour l'acquisition des ressources, notamment du personnel, des consultants, des biens et services et de la formation. A ce titre, il est le seul habilité à signer les formulaires FACE et la certification des rapports combinés de dépenses ;
- Représenter l'agence nationale de mise en œuvre aux réunions du Programme et aux évaluations annuelles;
- Animer les efforts visant la constitution de partenariats susceptibles de faciliter les réalisations prévues dans le descriptif du Programme ;
- Soutenir les efforts de mobilisation des ressources, afin de permettre leur augmentation lorsque des résultats ou réalisations supplémentaires sont nécessaires.

### **4. Une Equipe de coordination Intégrée**

Pour faciliter le suivi de l'exécution diligente des activités, les interventions de chacune des trois composantes (Résultat) seront supervisées par un coordonnateur, spécialisé dans le domaine d'intervention concernée (Coordination de politiques publiques ; finance islamique, et emploi).

Ces coordonnateurs n appui aux directeur nationaux respectifs, auront la responsabilité d'organiser les stratégies d'exécution des différentes composantes, tout en veillant à ce que les plans d'action soient exécutées dans les délais impartis. Cette équipe pourra au besoin solliciter les services du PNUD pour les interventions de nature à apporter une plus-value sur les processus nationaux. Par exemple l'exécution des achats, et la contractualisation des partenaires d'exécution de la société civile.

Les coordonnateurs seront assistés suivant le besoin par un personnel d'appui, ainsi que trois experts : genre, suivi-évaluation et communication.

### **5. Trois comités de suivi Techniques**

Les Comités de suivi Techniques sont articulés par composante du programme, et présidés par chacun des DNP et composé des points focaux des ministères clés impliqués dans la thématique, le PNUD (Conseiller au Programme) ainsi que les partenaires et parties prenantes. Les Comités de suivi auront pour principales tâches :

- Revoir les stratégies d'exécution ainsi que les plans de mobilisation de ressources et les TdRs ;
- Faire la revue des études, des rapports de progrès ou d'évaluation et autres documents produits par le Programme ;
- Contribuer à l'identification de domaines prioritaires connexes à adresser par les interventions ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des PTAs et veiller à la bonne articulation avec les interventions des partenaires dans le secteur ;

- Assurer le suivi de la mise en œuvre des activités prévues dans les départements sectoriels pour garantir l'atteinte des cibles ;
- Déterminer les actions de suivi et d'évaluation nécessitant de faire éventuellement appel à une expertise spécifique en dehors de l'équipe du Programme et préparer les dossiers techniques à cette fin;
- Faire la revue des rapports de mise en œuvre et des consultants avant leur soumission au CSS pour validation.

---

## IX. CADRE JURIDIQUE

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement de [pays] et le PNUD, signé le [date]. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé par [nom de l'organisme] (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

---

## X. GESTION DES RISQUES

### Option a. Entité gouvernementale (modalité de réalisation nationale - NIM)

1. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA [*ou des Dispositions supplémentaires du Document de projet*], la responsabilité de la sécurité du Partenaire de réalisation et de son personnel et de ses biens, et de la propriété du PNUD sous la garde du Partenaire de réalisation, relève du Partenaire de réalisation. À cette fin, le Partenaire de réalisation :
  - a) met en place un plan de sécurité approprié et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;
  - b) assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de la sécurité du Partenaire de réalisation et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
2. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de projet.
3. Le Partenaire de réalisation convient de déployer tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999), laquelle liste peut être consultée à [https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq\\_sanctions\\_list](https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list).
4. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
5. Le Partenaire de réalisation est tenu : a) de mener les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) de mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) de s'employer de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.
6. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
7. Le Partenaire de réalisation prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou l'emploi des fonds du PNUD. Le Partenaire de réalisation veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
8. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent au Partenaire de réalisation : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Le Partenaire

de réalisation accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à [www.undp.org](http://www.undp.org).

9. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD a l'obligation d'enquêter sur tout aspect de ses projets et programmes. Le Partenaire de réalisation est tenu d'accorder sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès aux locaux du Partenaire de réalisation (et à ceux de ses consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires) à ces fins, à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte le Partenaire de réalisation pour trouver une solution.
10. Les signataires du présent Document de projet s'informent promptement les uns les autres de tout cas éventuel d'emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsque le Partenaire de réalisation a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, il en informe le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informe promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Le Partenaire de réalisation fournit des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

11. *Choisissez l'une des trois options suivantes :*

*Option 1 :* Le PNUD a droit à un remboursement de la part du Partenaire de réalisation de tous les fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire de réalisation au titre du présent accord ou de tout autre. Le recouvrement de cette somme par le PNUD ne diminue pas ni ne limite les obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de projet.

*Option 2 :* Le Partenaire de réalisation convient que, le cas échéant, les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

*Option 3 :* Le PNUD a droit à un remboursement de la part du Partenaire de réalisation de tous fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conformes aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire de réalisation au titre du présent accord ou de tout autre.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, le Partenaire de réalisation convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

*N.B.:* Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

12. Chaque contrat émis par le Partenaire de réalisation en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds du Partenaire de réalisation est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient.
13. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouverts au PNUD.
14. Le Partenaire de réalisation est tenu de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et à



ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient incluses, *mutatis mutandis*, dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

**Clauses Spéciales.** En cas de financement par le gouvernement dans le cadre du projet, les clauses suivantes devraient être insérées:

*Veillez insérer l'échéancier de paiements et les coordonnées bancaires du PNUD.*

1. La valeur du paiement, si celui-ci est effectué dans une devise autre que le dollar des Etats-Unis, est déterminée en appliquant le taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date du paiement. En cas de modification du taux de change opérationnel des Nations Unies avant l'utilisation complète des fonds par le PNUD, la valeur du solde toujours en sa possession à ce moment-là est ajustée en conséquence. Si dans un tel cas, une perte de valeur des fonds restants est enregistrée, le PNUD en informe le Gouvernement afin de déterminer s'il pourrait fournir un financement supplémentaire. En l'absence de financement supplémentaire, le PNUD peut réduire, suspendre ou mettre un terme à l'assistance devant être fournie dans le cadre du projet. Toutes pertes (y compris, sans toutefois s'y limiter, celles résultant de fluctuations de taux de change) sont imputées au projet.
2. L'échéancier des paiements ci-dessus tient compte de l'obligation d'effectuer les paiements avant l'exécution des activités envisagées. Il peut être modifié en fonction de l'avancement du projet.
3. Les fonds sont perçus et administrés par le PNUD conformément à ses règles, règlements, politiques et procédures.
4. Tous les comptes et états financiers doivent être libellés en dollars des Etats-Unis.
5. Si des augmentations [imprévues] de dépenses ou d'engagements sont anticipées ou réalisées (qu'elles soient dues à des facteurs d'inflation, à une fluctuation de taux de change ou à d'autres impondérables), le PNUD soumet au Gouvernement en temps opportun une estimation du financement complémentaire estimé nécessaire. Le Gouvernement fait tout son possible pour obtenir les fonds supplémentaires requis.
6. Si les paiements mentionnés ci-dessus ne sont pas reçus conformément à l'échéancier des paiements, ou si le financement supplémentaire requis conformément au paragraphe 1 ci-dessus ne peut être obtenu du Gouvernement ou d'autres sources, le PNUD peut réduire, suspendre ou mettre un terme à l'assistance devant être fournie dans le cadre du projet en vertu de cet Accord.
7. Conformément aux décisions et directives du Conseil d'Administration du PNUD reprises dans sa Politique de recouvrement au titre des mécanismes de financement autres que les ressources de base, les coûts indirects encourus par les entités du siège et des bureaux de pays du PNUD pour la fourniture de services généraux de gestion et d'appui sont imputés à la contribution. Pour couvrir ces coûts de gestion et d'appui, il sera imputé à la contribution une redevance équivalente à \_\_\_\_%. En outre, sous réserve qu'ils soient associés sans ambiguïté à ce projet, tous les coûts directs de mise en œuvre, y compris ceux encourus par le partenaire de réalisation, sont inscrits au budget du projet et imputables à un poste budgétaire spécifique et sont en conséquence à la charge du projet.
8. La propriété des équipements, fournitures et autres biens financés à partir de la contribution est dévolue au PNUD. Les questions relatives au transfert de propriété par le PNUD sont déterminées conformément aux politiques et procédures pertinentes du PNUD.
9. Le paiement ainsi que le projet sont exclusivement soumis aux procédures de vérification interne et externe prévues aux Règlement financier, règles de gestion financière et politiques du PNUD.

---

## **XI. ANNEXES**

- 1. Rapport sur l'assurance qualité du projet**
- 2. Modèle d'Examen préalable social et environnemental** [[anglais](#)][[français](#)][[espagnol](#)], comprenant les évaluations sociales et environnementales ou les plans de gestion additionnels selon qu'il convient. *(N.B.: L'examen préalable des NES n'est pas requis pour les projets pour lesquels le PNUD est uniquement l'agent d'administration et/ou les projets consistant exclusivement de rapports, de la coordination d'évènements, de formations, d'ateliers, de réunions, de conférences, de la préparation de matériels de communication, du renforcement des capacités des partenaires à participer aux négociations et aux conférences internationales, de la coordination de partenariats et de la gestion de réseaux, ou les projets régionaux/globaux sans activités au niveau national).*
- 3. Analyse des risques.** Utilisez le [modèle de Registre des risques](#) standard. Veuillez vous reporter aux instructions contenues dans la [Description des éléments à livrer du Registre des risques](#).
- 4. Évaluation des capacités :** Résultats des évaluations des capacités du Partenaire de réalisation (y inclus de la micro-évaluation de la HACT).
- 5. Termes de référence du Comité de pilotage du projet et termes de référence des postes clés de gestion.**

